

Face au terrorisme, l'Afrique doit parler d'une seule voix

P-04

Après sept mois de détention

P-02

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D' INFORMATION Mardi 16 Décembre 2025//N° 1227// PRIX 20DA

Criminalisation du colonialisme



Mohamed Lamine  
Belghit gracié par  
le président Tebboune

# L'APN se prépare

p- 03

## à un débat historique



*La proposition de loi visant à criminaliser le colonialisme, qui constitue une étape clé dans la reconnaissance historique et la mémoire nationale, s'inscrit dans un contexte international de lutte contre les crimes coloniaux et en faveur de la justice des peuples opprimés.*

Une voix influente au service des causes justes, Javier Bardem réitère son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

P-04

Face aux crises régionales

P-04



Boughali appelle depuis Le Caire à un front parlementaire fort et responsable

Logements AADL 3

P-02

Tout savoir  
sur le versement initial

Le gouvernement, sur instruction du président Tebboune, facilite le paiement des logements AADL en permettant aux souscripteurs de régler la première tranche en deux fois sur trois mois. Cette mesure vise à mieux soutenir les bénéficiaires face aux enjeux économiques, tout en précisant le coût et les aides financières associées aux logements de type F3 et F4.



**Logements AADL 3**

# Tout savoir sur le versement initial

**Le ministre de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, M. Tarek Belaribi, a annoncé, hier, le montant du premier versement dont devront s'acquitter les souscripteurs au programme de logements location-vente (AADL 3).**



■ Par Salima H.

**L**e ministre a également indiqué que, sur instruction du président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, le ministère, par l'intermédiaire de l'Agence nationale pour l'amélioration et le développement du logement (AADL), avait décidé d'autoriser les souscripteurs à s'acquitter du montant de «la première tranche, en deux fois, dans un délai de trois mois.» La démarche vise à prendre en compte le pouvoir d'achat des bénéficiaires, et à «leur accorder le temps nécessaire pour finaliser le paiement dans de bonnes

conditions.» Selon les détails fournis à la presse par M Belaribi, les montants fixés pour le paiement initial seront de 343 000 dinars algériens, pour les logements de trois pièces (type F3), et de 431 500 dinars algériens pour les logements de quatre pièces (type F4). Le ministre de l'Habitat avait annoncé, lors de la présentation du projet de loi de finances 2026 devant la Commission des finances et du budget de l'Assemblée populaire nationale (APN), début novembre 2025, que «le paiement de la première tranche du logement AADL 3 aura lieu avant la fin du mois de décembre 2025». Belaribi n'a cependant apporté hier aucune précision supplémentaire concernant les délais de paiement définitifs. Il faut savoir que le

coût final servant au calcul du prix des logements destinés à la location-vente, au titre des demandes enregistrées en 2024 dans le cadre du programme AADL-3, a été fixé par un arrêté interministériel publié au Journal officiel (JO) n°82. Daté du 24 novembre 2025, l'arrêté s'inscrit dans le cadre de l'application des dispositions de l'article 5 du décret exécutif n°01-105 du 23 avril 2001, modifié et complété, fixant les conditions et les modalités d'acquisition, dans le cadre de la location-vente, de logements réalisés sur fonds publics, sur ressources bancaires ou par tout autre mode de financement. A ce titre, l'arrêté précise que le coût final servant au calcul du prix du logement est déterminé sur la base du prix d'acquisition de l'assiette foncière, des coûts des différentes études et des travaux de construction, ainsi que de ceux liés aux travaux de viabilisation tertiaire. Il en ressort que pour un logement de type F3, d'une superficie moyenne de 70 m<sup>2</sup>, le prix final est fixé à 3 430 000,00 DA. Le logement F4, d'une superficie d'environ 85 m<sup>2</sup>, est proposé à 4 315 000,00 DA. Le logement destiné à la location-vente bénéficie, selon le texte cité ci-dessus, de la cession sur la valeur vénale du terrain relevant du domaine privé de l'Etat, d'une aide frontale de 700.000 DA au profit de chaque bénéficiaire, du montant de 1.000 DA sur le coût du mètre carré, ainsi que de la prise en charge totale des travaux de viabilisation tertiaire. Par ailleurs, le Trésor public prend en charge la bonification à hauteur de 100% des taux d'intérêt, ainsi que les intérêts intercalaires, durant toute la période du crédit accordé pour la réalisation des logements destinés à la location-vente au titre des demandes enregistrées en 2024, précise le document.

S.H.

## Revalorisation des pensions de retraite Les syndicats expriment leur satisfaction

**P**lusieurs syndicats ont salué hier la décision du président Abdelmadjid Tebboune de revaloriser les pensions de retraite, annoncée lors du dernier Conseil des ministres. La mesure prévoit une augmentation de 10 % des pensions pour les retraités percevant un revenu inférieur ou égal à 20 000 DA, et de 5 % pour ceux percevant davantage, une décision qualifiée de « courageuse » par le secrétaire général de l'UGTA, Amar Takdjout, qui y voit la concrétisation des engagements du Président en faveur des travailleurs et des retraités. Selon Takdjout, cité dans une dépêche de l'APS, ces augmentations contribueront à améliorer la situation sociale des retraités, tout en insistant sur la

nécessité de préserver le pouvoir d'achat, notamment en évitant toute hausse des prix susceptible de neutraliser l'effet de la revalorisation. Messaoud Badi, de la Fédération nationale des retraités, affiliée à l'UGTA, souligne que cette mesure s'inscrit dans la continuité des efforts du Président pour protéger les catégories les plus vulnérables et renforcer le caractère social de l'Etat. Il rappelle que la revalorisation annuelle habituelle des pensions, attendue chaque mois de mai, n'avait pas été versée jusqu'à présent, ce qui rend l'augmentation annoncée pour 2026 particulièrement significative pour les retraités. Le Syndicat national des praticiens de la santé publique (SNPSP) et le Syndicat autonome

des travailleurs de l'éducation et de la formation (Satef) ont également salué la décision, considérant que les niveaux d'augmentation sont appréciables par rapport aux dix dernières années, et qu'ils représentent un soulagement attendu par les retraités. Toutefois, certains syndicats insistent sur la nécessité de valoriser le point indiciaire pour que l'effet sur le pouvoir d'achat des retraités et des travailleurs soit encore plus substantiel. En somme, cette revalorisation des pensions, qualifiée de mesure sociale majeure, est perçue comme une bouffée d'oxygène par les retraités et un signal fort de l'engagement du gouvernement pour améliorer le niveau de vie des citoyens vulnérables. Y.B.

## Après sept mois de détention

### Mohamed Lamine Belghit gracié par le président Tebboune

Mohamed Lamine Belghit quitte la prison après sept mois de détention. L'historien vient de bénéficier d'une grâce présidentielle, annonce la présidence de la République dans un communiqué publié ce lundi 15 décembre. « Conformément à la Constitution, et notamment ses articles 91 (alinéas 7 et 8) et 182, et après consultation du Conseil supérieur de la magistrature, conformément aux dispositions de l'article 182 de la Constitution, le président de la République, M. Abdelmadjid Tebboune, a signé aujourd'hui un décret présidentiel accordant la grâce totale pour le reste de la peine au détenu définitivement condamné Mohamed Lamine Belghit », est-il écrit dans un communiqué mis en ligne sur la page Facebook de la présidence de la République. Mohamed Lamine Belghit a été arrêté le 3 mai dernier après des propos controversés sur l'amazighité de l'Algérie tenus sur une chaîne de télévision émiratie. Il avait notamment soutenu que l'amazighité, pourtant consacrée par la Constitution comme élément de l'identité algérienne, est une création « franco-sioniste ». Il a même traité les Franco-Algériens de harkis. Jugé pour « actes visant l'unité nationale en attaquant les symboles de la nation et de la République, atteinte à l'unité nationale et diffusion d'un discours de haine et de discrimination par le biais des technologies de l'information et de la communication », il a été condamné en juillet à 5 ans de prison ferme puis, en appel, en octobre dernier, à 5 ans de prison dont trois ans ferme. Le 11 décembre, la Cour suprême a rejeté l'appel interjeté par la défense de Belghit. Le 10 décembre, un de ses avocats, Me Toufik Hichour, a annoncé que la Cour suprême a rejeté le pourvoi en cassation introduit par le prévenu, rendant sa peine définitive.

## Le chef de l'Etat reçoit un message du Roi de Jordanie

Le président de la République, Abdelmadjid Tebboune, a reçu hier le général de division Youssef Al-Huneiti, chef d'état-major interarmées des forces armées jordaniennes, porteur d'un message officiel du Roi de Jordanie, Abdellah II, indique un communiqué de la présidence. Cette rencontre

s'est déroulée en présence du Général d'armée Saïd Chane-griha, ministre délégué auprès du ministre de la Défense nationale et chef d'état-major de l'Armée nationale populaire, ainsi que de M. Boualem Boualem, directeur du cabinet de la présidence de la République, indique la même source.

## Elias Zerhouni évoque sa rencontre avec le président Tebboune

Le professeur Elias Zerhouni s'est entretenu hier avec le président Abdelmadjid Tebboune, au cours d'une audience centrée sur l'avenir de l'enseignement supérieur en Algérie. Les échanges ont porté sur le développement de la science et de la technologie, ainsi que sur les méthodes pédagogiques

à adopter pour rapprocher l'université algérienne des standards internationaux. « Nous préparons des stratégies pour transférer aux étudiants les technologies scientifiques les plus modernes », a précisé Zerhouni, insistant sur la nécessité d'allier innovation et excellence dans la formation.

# L'EXPRESS



Quotidien national d'information édité par la

**SARL ADRA COM**

Adresse : Maison de la presse Abdelkader Safir, 02 Rue Farid Zouliouache, Kouba, Alger

**Redaction@lexpressquotidien.dz**

**www.lexpressquotidien.dz**

**TEL/fax: 023.70.99.92**

**Service-pub@lexpressquotidien.dz**

GÉRANT :

**NOURDINE BRAHMI**

DIRECTEUR HONORAIRE:

**ZAHIR MEHDAOUI**

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

**RABAH YOUSSEF RABAH**

«POUR VOTRE PUBLICITÉ S'ADRESSER À:  
L'Entreprise Nationale de communication d'édition et de Publicité»

Agence ANEP 01, Avenue Pasteur Alger

Tel : 020.05.20.91 / 020.05.10.42

Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77

Email : agence.regie@anep.com.dz

Programmation.regie@anep.com.dz

agence.oran@anep.com.dz

agence.annaba@anep.com.dz

agence.ouargla@anep.com.dz

agence.constantine@anep.com.dz

**Impression:**

**Société d'Impression d'Alger (SIA)**

**Diffusion:**

**Media Distribution**

Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration adressés ou remis à la Rédaction ne sont pas rendus et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.

**Criminalisation du colonialisme**

# L'APN se prépare à un débat historique

**L'APN se prépare à un débat historique sur la criminalisation du colonialisme. Sous la supervision de Brahim Boughali, la commission chargée de la proposition de loi finalise les derniers détails avant sa présentation en séance plénière le 21 décembre 2025. Ce texte, symbole de la mémoire nationale et de l'engagement de l'Algérie pour la justice, marque une étape majeure dans la lutte contre les pratiques coloniales.**



■ Par Aida Mouni

**L**e président de l'Assemblée populaire nationale (APN), Brahim Boughali, a réuni dimanche soir les membres de la commission chargée d'élaborer la proposition de loi visant à criminaliser le colonialisme. Cette réunion s'inscrit dans la phase finale des préparatifs avant la présentation du texte au débat parlementaire, prévu pour dimanche prochain, selon un

communiqué de l'APN. Au cours de cette rencontre, les membres de la commission ont été informés de l'inscription officielle de la proposition de loi à l'ordre du jour des travaux de l'Assemblée. La discussion en séance plénière a été programmée pour le 21 décembre 2025. Une date symbolique pour un texte présenté par les autorités comme un dossier central, étroitement lié à l'histoire et à la mémoire nationales. Brahim Boughali a suivi de près les dernières dispositions liées à cette proposition. Il a donné des orientations visant à assurer un encadrement rigoureux de son examen. L'objectif, précise

le communiqué, est de garantir toutes les conditions nécessaires à un débat « responsable et constructif », à la hauteur de l'importance que ce dossier occupe dans la conscience collective du pays. La réunion s'est tenue en présence du président de la Commission de la défense nationale, l'organe parlementaire compétent pour l'étude de cette proposition de loi. Les participants ont examiné les différents aspects juridiques et organisationnels du texte, afin de préparer au mieux sa discussion au sein de l'Assemblée. Avec cette étape, l'APN entre dans une phase décisive d'un processus législatif sensible, qui touche à l'héritage colonial et à la manière dont l'Algérie entend le traiter sur le plan juridique et politique. L'Algérie fait partie des pays qui continuent de jouer un rôle actif sur la scène internationale pour dénoncer le colonialisme et défendre le droit des peuples à l'autodétermination. À travers ses initiatives diplomatiques et ses prises de position, le pays s'emploie à promouvoir la criminalisation des pratiques coloniales et à renforcer les mécanismes juridiques et politiques internationaux contre l'oppression. La dernière Conférence internationale sur les crimes coloniaux a réuni des experts, historiens et responsables politiques pour examiner les violations commises sous les régimes coloniaux et réfléchir aux moyens de les criminaliser juridiquement. L'Algérie, forte de son expérience historique de lutte pour l'indépendance, avait à cette occasion réaffirmé son engagement à dénoncer ces crimes et à soutenir les initiatives internationales visant à protéger les droits des peuples opprimés. La Conférence dont il est question a également souligné l'importance de la mémoire historique, de l'éducation et de la coopération internationale pour prévenir la répétition de tels crimes et promouvoir la justice et l'autodétermination.

A.M.

Youcef Belmehdi :

## « Lutter contre l'extrémisme à travers les médias numériques »

**L**e ministre des Affaires religieuses et des Wakfs, Youcef Belmehdi, a ouvert hier à Alger un séminaire national consacré au « discours religieux sur les réseaux sociaux », organisé sous le slogan « La parole est une responsabilité et l'influence est un message ». L'événement réunit des acteurs du contenu religieux, des experts et des spécialistes du numérique, dans le but de renforcer la qualité et l'impact du discours religieux dans l'espace digital. Belmehdi a souligné l'importance de former les influenceurs, les acteurs des médias

et les imams aux techniques de dialogue, de persuasion et de communication adaptées aux divers publics et plateformes. L'objectif affiché est de promouvoir une parole bienveillante, qui préserve l'identité nationale, respecte la référence religieuse et contribue à l'immunisation de la société algérienne contre les tentatives de semer la discorde ou de porter atteinte à l'unité nationale. Le ministre a également insisté sur l'intégration des acteurs religieux dans le processus de numérisation de l'État, à l'heure de la 5G et de l'usage généralisé des smartphones, afin d'exploiter pleinement

les technologies modernes pour diffuser les valeurs du bien, la modération et la tolérance. Les intervenants ont analysé les impacts de la révolution numérique sur le discours religieux et examiné les stratégies pour transmettre un message religieux contemporain via les réseaux sociaux et les médias, basé sur la modération, le juste milieu et la lutte contre toutes les formes d'extrémisme. En somme, ce séminaire vise à faire du discours religieux un outil d'unité, de conciliation et de protection sociale dans un environnement numérique en constante évolution.

Face au terrorisme

## L'Afrique doit parler d'une seule voix

■ Par Karima Baba Aissa

**L**a secrétaire d'Etat auprès du ministre des Affaires étrangères, chargée des Affaires africaines, Salima Bekhta Mansouri, a réaffirmé hier l'engagement de l'Algérie à soutenir ses partenaires africains dans la lutte contre le terrorisme. Lors de l'ouverture de la réunion consultative des experts sur le plan stratégique d'action en matière de lutte contre le terrorisme, elle a souligné que le terrorisme est aujourd'hui « une menace transfrontalière » qui s'appuie sur la criminalité organisée, les trafics illégaux et les nouvelles technologies. Selon Mansouri, l'Afrique est la région la plus touchée, avec plus de 70 % des victimes mondiales du terrorisme. Elle a rappelé que cette situation fragilise les États, freine le

développement et nourrit l'instabilité. « Les chefs d'Etat africains ont appelé en 2022, lors du sommet extraordinaire de l'Union africaine à Malabo, à renforcer la réponse continentale contre le terrorisme », a rappelé la secrétaire d'Etat. Elle a insisté sur la nécessité d'une approche africaine coordonnée et stratégique, fondée sur la souveraineté et la clarté de la vision. Mansouri a aussi appelé à activer les mécanismes continentaux existants : le Fonds spécial de lutte contre le terrorisme, le mandat d'arrêt africain, la liste africaine des entités terroristes et la sous-commission du Conseil de paix et de sécurité chargée du terrorisme. Elle a ajouté que le renforcement des capacités humaines, techniques et financières des structures africaines comme la Force africaine prête à intervenir, l'Agence AFRIPOL, la Commission africaine du renseignement et de sécurité ou le Centre africain de lutte contre

le terrorisme est « essentiel pour garantir l'efficacité de toute réponse collective ». Pour sa part, le directeur par intérim du Centre de l'Union africaine pour la lutte contre le terrorisme, Idriss Monir Laâlali, a estimé que la réunion est une « plateforme essentielle » pour partager les expériences et renforcer la coopération entre États africains. Il a souligné le rôle central de l'Algérie dans ces efforts, grâce notamment à l'accueil du centre africain à Alger et à sa participation active aux initiatives continentales et internationales. Laâlali a rappelé que l'Algérie a également contribué à la création des principaux instruments juridiques continentaux, comme la Convention de 1999, le Plan d'action de 2002 et le Protocole additionnel de 2004, ce qui en fait un acteur clé pour la stratégie africaine collective contre le terrorisme.

K.B.A.

## ÉDITORIAL L'EXPRESS

### Un acte de justice et de mémoire pour l'Algérie

■ Par Boualem B.

Brahim Boughali a réuni, dimanche passé, la commission chargée d'élaborer la proposition de loi sur la criminalisation du colonialisme. Cette réunion n'est pas un simple rendez-vous protocolaire. C'est le dernier round des préparatifs avant le grand débat, prévu pour dimanche prochain. Un texte d'une portée nationale majeure, comme le souligne le communiqué de l'APN, qui pourrait bien redessiner les contours de notre mémoire collective et de notre place dans le monde. Qu'en juge : 132 ans de colonisation française, une plaie béante infligée à un peuple entier. Des massacres comme ceux de Sétif en 1945, où des milliers d'Algériens ont été fauchés pour avoir osé réclamer leur dignité. Des terres spoliées, des cultures effacées, des identités brisées. Et aujourd'hui, plus d'un demi-siècle après l'indépendance arrachée dans le sang et les larmes, des voix persistent encore à nier, à minimiser, à travestir ces faits en une vulgaire aventure civilisatrice ». C'est contre cela que cette loi se dresse, comme un rempart inébranlable. Criminaliser le colonialisme, ce n'est pas réécrire l'histoire. Loin de là ! C'est plutôt la rétablir dans sa crudité, pour qu'elle ne soit plus un fardeau muet. Certains vont indéniablement s'interroger : « Pourquoi maintenant, alors que ce projet existait depuis belle lurette ? ». Eh bien, parce que l'Algérie, fidèle à son rôle de phare maghrébin et africain, ne peut plus tolérer que le passé soit un terrain de jeu pour les négationnistes. Portée par une commission au travail depuis des mois, cette proposition de loi vise à punir toute apologie, toute falsification des crimes coloniaux. C'est une réponse ferme à la France, qui traîne encore les pieds sur la reconnaissance pleine et entière de ses fautes. On se rappelle des discours hésitants d'Emmanuel Macron et ses demi-mesures qui laissent un goût amer. Bien sûr, on entendra les critiques telles que : « Ça rouvrira les plaies ». Mais justement, ignorer les plaies, c'est les laisser gangrenées. En honorant les martyrs et en éduquant les jeunes générations sur les racines de notre fierté nationale, cette loi cicatrice au contraire les plaies. Elle nous arme pour l'avenir, en posant les bases d'une diplomatie audacieuse et assertive. La France doit comprendre que l'Algérie n'est plus celle d'hier ; elle est son égale qui exige justice. En outre, il y a l'aspect universel. Criminaliser le colonialisme constitue un signal fort à tous les opprimés du monde, des Palestiniens aux Sahraouis, en passant par les peuples d'Afrique subsaharienne encore marqués par les chaînes de l'impérialisme. C'est l'Algérie qui, une fois de plus, porte haut le flambeau de la décolonisation, comme elle l'a fait à Bandung en 1955 ou lors de la lutte pour les indépendances africaines. C'est indéniable, Boughali et sa commission ne font pas que légiférer, ils forgent un legs.

B.B.

## Face aux crises régionales

# Boughali appelle depuis Le Caire à un front parlementaire fort et responsable

■ Par Hakim H.

**L**e président de l'Assemblée populaire nationale et président de l'Union parlementaire arabe, Ibrahim Boughali, a appelé hier, au Caire (Egypte), à continuer de soutenir la cause palestinienne et à adopter une approche responsable face aux crises arabes, selon un communiqué de l'Assemblée. La même source a expliqué que, tout en présidant l'ouverture de la 40e session extraordinaire du Comité exécutif de l'Union parlementaire arabe, Boughali « a renouvelé sa ferme condamnation des pratiques barbares des forces d'occupation » et « sa pleine solidarité avec le peuple palestinien dans sa lutte légitime pour obtenir ses droits nationaux inaliénables ». Il a également souligné que la tenue de cette session revêt « une importance particulière, car elle intervient dans les derniers mois de l'accession de l'Algérie à la présidence de l'Union parlementaire arabe, après un mandat de deux ans, au cours duquel des travaux ont été réalisés en coordination avec les États membres pour améliorer la performance de l'Union et mettre en œuvre un ensemble de réformes visant à améliorer le travail parlementaire arabe commun ». Boughali a expliqué qu'il souhaitait tenir cette session « avant de confier la présidence de l'Union à la division parlementaire du Royaume frère d'Arabie saoudite, d'une manière qui assure la continuité du travail et le transfert des tâches sur des bases transparentes et solides qui renforcent la présence de l'Union aux niveaux arabe et international ». Boughali a également

Depuis Le Caire, où il préside les travaux de la 40e session extraordinaire du Comité exécutif de l'Union parlementaire arabe (UPA), Brahim Boughali a lancé un appel fort à la mobilisation parlementaire en faveur de la cause palestinienne, tout en plaident pour une approche arabe responsable et concertée face aux crises régionales.



## Échange d'expertises et renforcement des capacités opérationnelles

### Le directeur général de la Protection civile en visite en Italie

À l'invitation des autorités italiennes, le directeur général de la Protection civile algérienne, le colonel Boualem Bourelaf, effectue une visite de travail en Italie du 15 au 18 décembre 2025, à la tête d'une délégation composée de cadres centraux de l'institution. Cette mission s'inscrit dans la dynamique de consolidation du partenariat stratégique entre la Protection civile algérienne et l'Autorité nationale italienne des pompiers, présidée par Eros Manino. L'objectif affiché est d'intensifier l'échange d'expertises et de capitaliser les expériences de terrain, notamment dans les domaines de la prévention des risques majeurs, de la gestion des catastrophes et de la préparation aux situations d'urgence.

Dès son arrivée, la délégation algérienne a été accueillie par l'ambassadeur d'Algérie en Italie, Mohamed Khalifi, avant de se rendre au siège de la direction italienne où elle a été reçue par le gouverneur Ahilo Visconti. Une rencontre officielle s'est ensuite tenue entre le colonel Bourelaf et son homologue italien, consacrée à l'examen des voies de renforcement de la coopération bilatérale. Les échanges ont porté, en particulier, sur le développement des volets opérationnel et formatif, dans une perspective de modernisation des outils d'intervention et d'amélioration des performances institutionnelles des deux parties. La visite vise également à identifier de nouvelles opportunités de collaboration permettant de consolider les capacités humaines et techniques face aux défis croissants liés aux catastrophes naturelles et industrielles. Cette coopération s'est traduite concrètement par le lancement d'ateliers conjoints réunissant des cadres algériens et italiens. Elle s'inscrit dans le prolongement de la visite effectuée en Algérie par une délégation italienne en juin 2025, illustrant la volonté commune d'ancrer un partenariat durable et mutuellement bénéfique dans le domaine de la protection civile.

## Le Maroc frappé par des inondations meurtrières

Le Maroc est en deuil après de violentes inondations survenues dimanche 14 décembre, dans la province de Safi, à près de 300 kilomètres au sud de Rabat. Ces intempéries ont coûté la vie à 21 personnes, tandis qu'un précédent bilan faisait état de 32 blessés. Des pluies torrentielles se sont abattues sur la ville portuaire, provoquant des crues soudaines qui ont rapidement submergé plusieurs quartiers de cette localité située sur la côte atlantique. Dans un communiqué, les autorités locales ont fait état de « très fortes précipitations orageuses » ayant entraîné des « écoulements torrentiels exceptionnels » en l'espace d'une heure. Outre les pertes humaines, ces inondations ont causé d'importants dégâts matériels. Selon les autorités relayées par les médias marocains, dix véhicules ont été emportés par les eaux et soixante-dix maisons, notamment dans la vieille ville de Safi, ont été inondées. Les images largement diffusées sur les réseaux sociaux illustrent l'ampleur de la catastrophe : des torrents de boue dévalant les rues, emportant tout sur leur passage. Plusieurs habitants ont dénoncé un retard dans l'intervention des secours, notamment pour le pompage des eaux stagnantes dans certains points de la ville. « Pourquoi aucun camion n'est venu pomper l'eau comme le faisait auparavant la société Radees ? », s'est interrogé Merouane Chdouani dans une déclaration rapportée par l'AFP. La veille, la Direction générale de la météorologie (DGM) avait annoncé des chutes de neige sur les régions situées à plus de 1 700 mètres d'altitude, ainsi que des pluies parfois orageuses dans plusieurs villes du royaume. En novembre 2024, des inondations avaient déjà fait 18 morts dans le sud et le sud-est du Maroc. Ce nouveau drame survient moins d'une semaine après l'effondrement de deux immeubles à Fès, dans le nord du pays, survenu dans la nuit du mardi 9 au mercredi 10 décembre, et qui avait fait 22 morts et 16 blessés.

## Une voix influente au service des causes justes

### Javier Bardem réitère son soutien au droit du peuple sahraoui à l'autodétermination

■ Par Kader M.

**L**e principe du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination continue à faire débat sur la scène internationale depuis quelque temps, consolidant ainsi les acquis politiques du Front Polisario, tout en gagnant des points quant à la concrétisation de l'indépendance tant attendue par le peuple du dernier territoire colonisé d'Afrique. Dans ce sillage, des intellectuels, des députés espagnols et autres n'ont pas hésité à éléver la voix pour affirmer leur position quant à la nécessité de l'autodétermination du peuple sahraoui. C'est ainsi que l'acteur et producteur espagnol Javier Bardem a tenu à réaffirmer sa position en faveur

du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination, lors d'une cérémonie, organisée en son honneur pour la réception du prix du Citoyen de l'année. Ce prix est décerné par l'Association des correspondants des Nations unies à New York. Dans son allocution prononcée à l'occasion, Javier Bardem a signalé l'urgence pour la communauté internationale quant à se tenir aux côtés du peuple sahraoui dans sa lutte pour l'indépendance, fait savoir le site espagnol El Diario. Le même intervenant a tenu aussi à rappeler la conjoncture difficile traversée par le peuple sahraoui, nécessitant l'appui et le soutien de la communauté internationale. « Le fait de défendre la presse et les droits humains implique systématiquement la défense des causes justes des peuples opprimés », a ajouté Javier Bardem, tout en notant que la presse libre avait un rôle prépondérant à jouer lorsqu'il est question de mettre à nu les violations et les crimes susceptibles de rester impunis. L'acteur espagnol faisait ainsi référence au black-out médiatique imposé par l'occupant marocain dans les territoires sahraouis occupés. La même source estime que « la presse forme notre compréhension collective du monde. Car elle ne se limite pas à sa mission de nous transmettre des informations, mais elle nous aide à mieux voir la souffrance (des opprimés) en dépit des distances ». Mettant en exergue l'important rôle de la presse, Bardem assure qu'elle nous donne la possibilité de voir la réalité telle qu'elle est, nous rappelle (...) qu'il est de notre devoir d'écouter, d'être attentifs aux voix de ceux qui souffrent et de comprendre leurs histoires respectives dans le

détail ». Pour Bardem, « la citoyenneté mondiale ne peut être vraie, voire réelle, qu'en reconnaissant les droits des peuples et en dénonçant les violations, à l'exemple de celles subies par le peuple sahraoui ». Enfin, cette position réaffirmée de l'acteur-producteur espagnol vient à point nommé renforcer les actions et opérations favorables à l'autodétermination du peuple sahraoui, à l'exemple de la résolution 2797 du Conseil de sécurité des Nations Unies ayant trait au Sahara occidental, prolongeant le mandat de la « Minurso », adoptée le 31 octobre 2025, ainsi que la conférence sur l'impact de l'accord commercial sur l'avenir du processus de paix mené par l'ONU au Sahara occidental tenue dernièrement au siège du Parlement européen à Bruxelles.

K.M.

## Vers une transformation numérique stratégique en Algérie

# Déploiement de la 5G pour renforcer l'économie et la souveraineté technologique

« L'Algérie n'est pas en retard par rapport au déploiement de la 5G, qui n'est pas une technologie pour le streaming, YouTube ou les utilisations que la 4G est en mesure d'assurer. Avec l'émergence de l'intelligence artificielle, la 5G aura des applications concrètes dans plusieurs domaines tels que l'agriculture, la médecine, l'éducation et l'industrie 4.0. Bien que dans le cahier des charges, le déploiement de cette technologie soit fixé sur six ans, d'ici trois ans, on aura couvert 80 % du territoire national », a expliqué le ministre de la Poste et des Télécommunications, Sid Ali Zerrouki, au Forum de la Radio nationale Chaîne 1.



■ Par Merim Ka

**A**vec l'émergence de l'IA, les domaines d'application de la 5G se sont multipliés. Cette technologie n'est pas pour le streaming, le téléchargement de séries ou autres utilisations courantes du lambda que la 4G est en mesure d'assurer. L'Algérie compte exploiter la 5G qui a des applications concrètes dans plusieurs domaines tels que l'agriculture, l'éducation, la médecine, et l'industrie 4.0. « Le but principal n'est pas le citoyen lambda. Nous nous attendons à ce que la 5G réalise un saut qualitatif dans les services, en particulier la connexion des objets (IoT – Internet des objets) ou des appareils téléphoniques », a dit le ministre.

Plus explicite, le ministre a évoqué la mégaferme laitière Baladna qui assurera l'élevage de 270 000 vaches laitières. « Ces vaches laitières seront toutes connectées avec des appareils IoT ; si chacune de ces vaches laitières a trois ou quatre appareils IoT,

nous aurions besoin de 500 stations 4G. Mais une seule station 5G pourrait suffire », a expliqué le ministre. Concernant la fibre optique, le ministre a mis en avant les efforts consentis par l'État pour son redéploiement sur l'ensemble du territoire national. « Nous avons atteint les 2,9 millions d'abonnés à la fibre optique jusqu'à domicile (Fttb). Avec une moyenne de 150 000 abonnés par mois, nous allons dans les prochaines semaines franchir le cap des 3 millions d'abonnés connectés par fibre optique », a-t-il indiqué. À l'horizon 2027, nous souhaitons atteindre les 6,7 millions d'abonnés et éliminer progressivement le réseau cuivre », a ajouté M. Zerrouki, soulignant que la migration vers la fibre demande de grands investissements dans la couverture du réseau.

### Le paiement électronique pour augmenter la valeur du dinar

Évoquant le volet de la Poste, le ministre de tutelle a fait savoir que le nombre de transactions électroniques effectuées avec la carte

Edahabia est passé de 83 millions en 2024 à 150 millions en 2025. Le premier responsable du secteur a affirmé que l'objectif fixé est d'atteindre dans un an ou deux, un milliard de transactions par an. « Nous serons encore loin des niveaux mondiaux », a regretté le ministre qui a annoncé qu'une nouvelle application de Baridimob verra le jour prochainement. Il s'agit d'une application qui permettra la création de nouveaux comptes virtuels destinés spécifiquement aux commerçants sous l'appellation « Cashless ». Ceux-ci leur offriront la possibilité de s'affranchir totalement de l'argent liquide et d'opter pour des solutions de paiement numérique intégrées. Pour lui, il est temps de changer les mentalités des citoyens, en les amenant des bureaux de poste aux distributeurs automatiques de billets (DAB), et des DAB aux transactions électroniques. Sur 1900 DAB, 96 % sont en service, selon le ministre. L'objectif est de mettre 99 % des DAB d'Algérie Poste en service. Le ministre a mis l'accent sur l'importance de la diffusion et de la généralisation du paiement et des transactions financières électroniques

dans l'augmentation de la valeur du dinar. « Si 40 % des Algériens adoptent quotidiennement le paiement électronique, d'ici un an, le dinar algérien pourrait gagner entre 10 et 20 % de valeur sur le taux de change. Le citoyen contribuera avec l'État au renforcement de la monnaie nationale », a martelé le ministre. S'agissant de la stratégie de son secteur pour la création d'emplois, le ministre de tutelle a rappelé la création d'un centre d'appel commun des opérateurs du secteur (Algérie-Télécom, Algérie - Poste et Mobilis) à Ouargla qui a permis la création de 480 postes d'emploi. M. Zerrouki estime nécessaire d'investir dans les services des centres d'appel pour booster l'économie nationale. Dans le continent africain, ces centres d'appels génèrent plus de 3 milliards de dollars. « Malheureusement, nous n'en tirons aujourd'hui pas plus de 1 million de dollars », regrette le ministre, qui indique que le pays dispose « d'opportunités que nous devons saisir » pour augmenter sa part du marché. Il a fait savoir par ailleurs que son secteur a décidé de s'ouvrir sur les start-up, avec le lancement d'un fonds d'investissement dédié aux start-up spécialisées dans le domaine de l'intelligence artificielle, de la cybersécurité et de la robotique, d'un montant de 1,5 milliard de dinars dans une première étape. S'agissant des jeux électroniques, le ministre souligne que cette industrie rapporte 2,2 milliards de dollars pour le continent africain. Plus de 70 % de la population en Algérie sont des jeunes. Ces jeunes, ajoute le ministre, dépensent des millions de dollars sur les plateformes de jeux électroniques. Pour lui, il est nécessaire d'imposer aux créateurs de ces jeux de cesser de vendre sur le marché noir, en trouvant un partenaire de leur choix, pour vendre légalement, rappelant que la Déclaration d'Alger impose à tout développeur qui a potentiellement plus d'un million d'utilisateurs dans un quelconque pays d'y investir, de payer des impôts, et d'installer des équipements, notamment des serveurs dans ce pays. Ces éditeurs de jeux vidéo ont été tenus de protéger notre jeunesse, de tenir compte des spécificités de la société algérienne et d'adapter le contenu à la culture algérienne. Il a révélé également que l'un des objectifs du ministère via cette mesure est aussi de donner un second souffle aux start-up et aux freelances algériens pour qu'ils présentent leurs offres et leur contenu. « Le pays, dit-il, regorge de compétences. Pour cela, il a été créé des Skills Centers destinés à former gratuitement les jeunes Algériens dans les domaines des technologies de pointe, en particulier l'intelligence artificielle (IA), le Cloud Computing, l'IOT, la cybersécurité et autres spécialités en lien avec les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC), à même de préparer une nouvelle génération de compétences capables de conduire la transformation numérique dans le pays.

## Signature d'une convention de coopération entre le HCN et le ministère de la Jeunesse

**L**e Haut-Commissariat à la numérisation (HCN) et le ministère de la Jeunesse ont signé une convention de coopération, visant à organiser la mise à disposition et l'exploitation des ressources du cloud souverain de l'État au niveau du Centre national algérien des services numériques, a indiqué, hier, un communiqué du HCN. « Dans le cadre de la mise en œuvre des hautes orientations du président de la République, M. Abdelmajid Tebboune, visant à accélérer la transformation numérique et à moderniser la gestion des services publics, la haut-com-

missaire à la numérisation avec rang de ministre, Mme Meriem Benmouloud, et le ministre de la Jeunesse, chargé du Conseil supérieur de la jeunesse, M. Mustapha Hidaoui, ont signé, dimanche, au siège du ministère de la Jeunesse, une convention de coopération », précise le communiqué. Cette convention vise à «organiser la mise à disposition et l'exploitation des ressources du cloud souverain de l'État au niveau du Centre national algérien des services numériques», et s'inscrit «dans le cadre de la vision nationale pour l'unification des infrastructures numériques de l'État et le

renforcement de la sécurité des données souveraines, à travers la mise en place d'un écosystème numérique unifié, sécurisé et hautement fiable, destiné à l'hébergement des systèmes et plateformes numériques sectoriels», ajoute la même source. À cette occasion, Mme Benmouloud a affirmé que cette démarche traduit « la haute volonté de l'État d'opérer une transformation numérique globale et durable, fondée sur des infrastructures souveraines à même d'améliorer l'efficacité de la performance publique et la qualité des services fournis, notamment au profit de la catégorie des

jeunes », note le communiqué. De son côté, M. Hidaoui a salué cette initiative, la qualifiant de « jalon essentiel dans le processus de modernisation et de numérisation du secteur, en application des orientations du président de la République relatives à la numérisation des secteurs publics et au renforcement de la gouvernance numérique ». La cérémonie de signature a été ponctuée par « un exposé technique spécialisé présenté par des cadres du HCN, sur les solutions cloud proposées au profit du secteur de la Jeunesse », conclut le communiqué.

## ETUSA

## Lancement de nouvelles lignes de transport dans la capitale

L'Établissement public de transport urbain et suburbain d'Alger (ETUSA) a annoncé le lancement d'une nouvelle ligne de bus reliant le quartier Ahmed Faousi à Réghaïa à la station 2 Mai à Tafourah. Cette initiative vise à améliorer les services de transport public et à faciliter les déplacements des citoyens, conformément aux directives du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, Saïd Sayoud.

L'ETUSA a précisé que la nouvelle ligne est mise en service dès hier, lundi, et desservira Rouiba et Bab Ezzouar, assurant ainsi une liaison directe entre plusieurs quartiers.

Selon l'entreprise, le premier départ aura lieu à 6 h 00 du quartier Ahmed Faousi à Réghaïa en direction de la station 2 Mai à Tafourah, tandis que le dernier départ de la station 2 Mai en direction du quartier Ahmed Faousi sera à 18 h 00.

L'ETUSA a également annoncé le prolongement de la ligne de nuit n° 72, reliant la place des Martyrs à Rouiba, jusqu'au quartier Ahmed Faousi à Réghaïa. Ce prolongement renforcera l'offre de transport nocturne et répondra aux besoins des citoyens.

I.B.

## TRAVAUX PUBLICS

## Djellaoui insiste sur la coordination pour les grands projets stratégiques

Le ministre des Travaux publics et des Infrastructures de base, Abdelkader Djellaoui, a mis l'accent, dimanche à Alger, sur la nécessité de la coordination avec l'ensemble des secteurs concernés pour garantir la mise en service des grands projets stratégiques dans les délais fixés, indique un communiqué du ministère.

Le ministre s'exprimait lors d'une réunion hebdomadaire ordinaire consacrée au suivi de la situation du secteur et à l'évaluation de l'état d'avancement des projets des infrastructures en cours, ainsi que des projets structurants proposés au financement et à la numérisation. À cette occasion, des exposés détaillés ont été présentés sur les différents grands projets en cours de réalisation dans plusieurs domaines stratégiques du secteur.

Parmi ces projets figurent celui de l'extension du port d'Annaba, comprenant la réalisation du quai minéralier inscrit dans le cadre du projet intégré du phosphate, de la ligne minière Est reliant Annaba à Bled El Hadba (wilaya de Tébessa) sur une distance de 422 km, outre les projets de développement du réseau routier, des pénétrantes autoroutières et des infrastructures aéroportuaires de base.

Lors de cette réunion, à laquelle ont participé les cadres centraux du ministère ainsi que les responsables et représentants des organismes sous tutelle, le ministre a souligné la nécessité de renforcer le suivi de terrain par les cadres centraux, de maintenir une coordination continue avec les maîtres d'œuvre et de lever tout obstacle éventuel, afin d'accélérer le rythme des travaux et de respecter les délais de réalisation. Le ministre a également insisté sur la nécessité de coordonner avec tous les secteurs concernés dans le but de garantir la mise en service des grands projets stratégiques dans les délais fixés.

**Le remboursement des frais de transport allégera la charge financière des entreprises d'approvisionnement, leur permettant ainsi de poursuivre leurs activités et de répondre efficacement aux besoins du marché national.**

Par Ines B

**L**e ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national vient de publier, dans le dernier numéro du Journal officiel, la liste des produits de large consommation éligibles au remboursement des frais de transport.

Sont abrogées les dispositions de l'arrêté interministériel du 23 dhoul El Kaâda 1428 correspondant au 3 décembre 2007 fixant la liste des produits éligibles au remboursement des frais de transport. La liste des produits de large consommation éligibles au remboursement des frais de transport à travers le transport terrestre comprend la farine ; la semoule ; la tomate ; l'oignon ; l'ail ; la courgette ; la carotte ; la laitue ; les œufs ; les viandes rouges fraîches et congelées ; les viandes blanches fraîches et congelées ; le lait destiné à la consommation humaine (adultes et enfants) ; la farine infantile ; le café ; le thé ; le sucre ; le concentré de tomate et les levures.

Il y a également les légumes secs ; le riz ; les pâtes alimentaires ; les huiles alimentaires ; les aliments de bétail ; les savons de ménage et en poudre ; les pommes de terre de consommation ; les articles et fournitures scolaires ; le gaz butane ; les

médicaments ; les matériaux de construction (fer rond à béton, bois et treillis soudé) ; la poudre de lait et la matière grasse de lait anhydre (M.G.L.A), destinées aux laiteries ; le gaz en vrac destiné à l'enfûtage ; les emballages destinés à l'industrie de transformation et les livres. En effet, le remboursement des frais de transport pour les produits de grande consommation (PLC) est crucial pour maîtriser l'inflation, assurer l'approvisionnement des régions éloignées (Sud) et maintenir des prix stables pour le consommateur, grâce à des dispositifs comme le

décret exécutif 24-115, qui compense les coûts logistiques pour les opérateurs et repose sur une plateforme numérique pour la gestion des remboursements, soulignant l'importance de ces mesures pour la stabilité socio-économique.

En compensant les coûts de transport élevés vers les wilayas du Sud, l'État réduit la charge sur les opérateurs, évitant que cette hausse ne soit répercutée sur le consommateur final, et combattant ainsi l'inflation. Le mécanisme garantit que les régions éloignées reçoivent régulièrement des produits

essentiels (lait, farine, café, thé, etc.), assurant la sécurité alimentaire et le confort des populations.

Il allège la pression financière sur les entreprises d'approvisionnement, leur permettant de maintenir leurs activités et de servir efficacement le marché national.

Aussi, la mise en place d'une plateforme numérique dédiée au commerce (ministère du Commerce) numérise les procédures de remboursement, améliorant l'efficacité et la traçabilité.

I.B.



## E-COMMERCE

## Les perspectives de développement au centre d'une rencontre nationale à Alger

L'e-commerce et le marketing digital, ainsi que le renforcement du rôle des jeunes dans le développement de ces deux activités, ont été au cœur d'une rencontre nationale organisée dimanche à Alger, visant à ancrer la culture de l'innovation et de la transformation numérique auprès des jeunes, tout en mettant en avant l'importance de la formation dans le domaine des nouvelles technologies.

Organisé sous le patronage du ministère de la Jeunesse, avec la participation de près de 2 000 jeunes entrepreneurs et commerçants, ce rendez-vous de trois jours s'inscrit dans le cadre des efforts visant à développer la numérisation et l'économie de la connaissance et à permettre aux participants d'acquérir les informations techniques, scientifiques et juridiques de base en vue d'intégrer le domaine du commerce électronique, a précisé Nazim Nouail, organisateur

de la rencontre, selon l'APS.

Nouail, également directeur de la société de livraison rapide "Rj360 Express", a souligné que cette rencontre, intitulée "Smart Sellers Summit",

constitue une opportunité pour les jeunes intéressés par ce secteur ou déjà actifs dans le domaine de renforcer leurs compétences et de découvrir les dernières technologies adoptées à l'échelle mondiale, tout en prenant connaissance des évolutions que connaissent les algorithmes du commerce électronique et du marketing digital. Il a, par ailleurs, relevé la croissance rapide de cette activité en Algérie depuis 2022, laquelle a enregistré, selon lui, "une hausse de 120 %", à la faveur de l'amélioration du climat des affaires et du système numérique d'une part, et de la prise de conscience des clients et des différentes catégories de la société quant à l'importance de

ces services, d'autre part.

La rencontre tend également à informer les jeunes entrepreneurs et e-commerçants de la nécessité d'exercer dans un cadre juridique organisé, notamment l'obligation d'obtenir le code de commerçant électronique auprès du Centre national de registre du commerce (CNRC), tout en sensibilisant à l'importance de régulariser l'ensemble des aspects réglementaires et administratifs pour se lancer dans cette activité dans les meilleures conditions, selon les organisateurs.

Le programme prévoit des communications présentées par des spécialistes nationaux et étrangers dans les domaines de l'économie numérique, de l'e-commerce, de l'entrepreneuriat et des technologies digitales, notamment dans les secteurs de la santé, de la gestion des services, de l'investissement et de la formation.

**SELON LE NOUVEAU  
PROCESSUS DE PAIEMENT****Tirsam entame les  
livraisons des petits  
camions**

La société Tirsam a entamé hier la livraison de ses petits camions à un rythme soutenu, selon le processus de paiement convenu par la société. L'entreprise précise que deux types de pick-ups sont proposés, conçus pour les artisans et les petites entreprises, tous deux équipés d'un moteur essence économique de 1,5 litre. Un pick-up simple cabine est disponible à partir de 1 850 000 dinars algériens (taxes incluses). Ce modèle, doté d'un réservoir d'une capacité d'environ 55 litres, est idéal pour les artisans et les petits ateliers. La plateforme permet également de s'inscrire pour l'achat d'un pick-up double cabine à partir de 2 250 000 dinars algériens, frais inclus. Ce véhicule est conçu pour répondre aux besoins des équipes de travail et pour le transport polyvalent. Sa remorque arrière mesure 3 mètres de long et offre une capacité de charge utile de 1 200 kg (12 quintaux) avec une grande efficacité. L'entreprise confirme que le processus de paiement se déroulera comme prévu, réaffirmant son engagement envers la nouvelle réglementation. Conformément à la loi de finances 2025, les paiements en espèces ne seront plus acceptés. Les paiements seront donc effectués exclusivement par le biais de canaux bancaires et financiers agréés, afin de garantir le respect total de ladite loi. Pour rappel, la société Tirsam a officiellement annoncé qu'elle ne sera plus en mesure d'accepter les règlements en espèces pour l'acquisition de camions. Cette décision intervient en stricte conformité avec les nouvelles dispositions légales stipulées par la loi de finances pour l'année 2025, soulignant que les paiements devront désormais être effectués exclusivement par les canaux bancaires et financiers agréés. Dans un communiqué, l'entreprise a précisé que cette mesure obligatoire est basée sur l'article 207 de la loi n° 24-08 du 26 décembre 2024, portant loi de finances 2025. Cet article dispose explicitement de l'interdiction du paiement en espèces pour les transactions concernées, imposant l'utilisation obligatoire des moyens de paiement non monétaires. Selon le texte juridique, cette obligation est en vigueur dès la date de promulgation de la loi et s'applique à tous les échanges visés, dont le règlement du prix doit être effectué uniquement par des moyens non monétaires, tels que les chèques ou les virements bancaires.

I.B.

**PROJET DE LA ROUTE RELIANT LE COMPLEXE MOHAMED-BOUDIAF À KHRAICIA  
Rabehi inspecte les travaux du 2<sup>e</sup> tronçon**

Le ministre, wali d'Alger, Mohamed Abdennour Rabehi, a effectué une visite d'inspection des travaux du deuxième tronçon du projet de la route reliant le complexe olympique Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, pour sa mise en service dans les plus brefs délais, a indiqué, hier, un communiqué des services de wilaya.

Dans le cadre du "suivi sur le terrain des projets du Plan jaune de la vision stratégique pour le développement et la modernisation de la capitale, M. Rabehi a inspecté, dimanche, les travaux du deuxième tronçon du projet de la route reliant le complexe Mohamed-Boudiaf à la commune de Khraicia, qui s'étend sur 3,5 km", précise la même

source. À cette occasion, M. Rabehi s'est enquis des différents chantiers du projet situé entre les communes de Baba Hassen et de Khraicia, où il a inspecté l'ouvrage d'art de l'échangeur Dely Brahim-El Achour, et la nouvelle pénétrante vers la route nationale RN-36 reliant Ouled Fayet à Bab Hassen, en sus des ouvrages d'art de la route express menant vers Khraicia et de la pénétrante vers la commune de Draria. À cet égard, il a donné "des directives techniques pour garantir la réalisation du projet selon les normes de qualité et de sécurité, et appelé à la nécessité d'accélérer le rythme des travaux, pour sa mise en service dans les plus brefs délais", précisant qu'"une sor-

tie sur le terrain sera organisée pour prendre les mesures de déviation du canal d'évacuation des eaux, à même de faciliter la réalisation de la pénétrante de Draria vers la cité AADL d'Oued Tarfa (commune de Draria), outre l'accélération de l'opération d'installation des poteaux d'éclairage public et des panneaux de signalisation". Ce projet tend à "élargir le réseau routier de la capitale et à augmenter sa capacité d'accueil", notamment à travers les nouveaux axes visant à "décongestionner cette zone et à faciliter l'accès des véhicules à la route express vers le complexe olympique Mohamed-Boudiaf et de là vers Bab El-Oued", note le communiqué.

**ENTREPRISES ÉCONOMIQUES AYANT FAIT L'OBJET DE CONFISCATION****L'État fixe des mesures pour la prise en charge des travailleurs**

*Les mesures de prise en charge, par l'État, des travailleurs des entreprises économiques ayant fait l'objet de confiscation de leurs biens dans le cadre des affaires de corruption sont désormais fixées par la loi. Un décret exécutif vient de sortir dans ce sens dans le dernier numéro du Journal officiel.*

Par Inès B.

Ce décret s'applique aux travailleurs des entreprises économiques ayant fait l'objet de décisions de justice définitives ordonnant la confiscation de leurs biens dans le cadre d'affaires de corruption, qu'il s'agisse d'entreprises ayant un administrateur, ayant cessé totalement leur activité ou ayant été contraintes d'adopter un volet social. Les mesures particulières de protection des travailleurs salariés des entreprises économiques comprennent : l'ouverture du droit à la retraite anticipée ; l'ouverture du droit à l'assurance chômage ; l'octroi d'une indemnité de licenciement pour les travailleurs ne remplissant pas les conditions légales du bénéfice du régime de la retraite anticipée ou du régime d'assurance chômage. La Caisse nationale de retraite se charge, selon le décret, d'étudier et de liquider les dossiers déposés à son niveau, afin que les travailleurs concernés puissent bénéficier de la retraite anticipée, conformément aux procédures et aux dispositions législatives en vigueur ainsi qu'aux dispositions du présent décret. La date de jouissance de la retraite anticipée prend effet à compter de la date de dépôt du dossier au niveau de la caisse nationale d'Assurance chômage. La Caisse nationale d'Assurance chômage se charge, conformément aux dispositions du présent décret, de gérer l'indemnité de licenciement des travailleurs concernés par les dispositions du présent décret, en étudiant les dossiers, en liquideant le montant de l'indemnité et en procédant à son versement à chaque travailleur, sur la base des documents justificatifs des périodes d'activité fournis par l'administrateur ou par l'intéressé. Le décret



déposés à son niveau, afin que les travailleurs concernés puissent bénéficier du régime d'assurance chômage, conformément aux procédures et aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ainsi qu'aux dispositions du présent décret. La date de jouissance des prestations du régime d'assurance chômage prend effet à compter de la date de dépôt du dossier au niveau de la caisse nationale d'Assurance chômage. La Caisse nationale d'Assurance chômage se charge, conformément aux dispositions du présent décret, de gérer l'indemnité de licenciement des travailleurs concernés par les dispositions du présent décret, en étudiant les dossiers, en liquideant le montant de l'indemnité et en procédant à son versement à chaque travailleur, sur la base des documents justificatifs des périodes d'activité fournis par l'administrateur ou par l'intéressé. Le décret

précise que le montant de l'indemnité de licenciement accordée aux travailleurs, est calculé comme suit : montant de l'indemnité : salaire de référence pour le calcul du montant de l'indemnité multiplié par la durée de l'indemnisation ; salaire de référence pour le calcul du montant de l'indemnité : moyenne des salaires du travailleur au cours des douze (12) derniers mois d'activité au sein des entreprises mentionnées, durée de l'indemnisation : un mois par année de travail effectif au sein des entreprises, dans la limite de quinze (15) mois. Le salaire de référence ne peut être inférieur au salaire national minimum garanti (SNMG), ni supérieur à trois (3) fois le montant de ce salaire pour le calcul du montant de l'indemnité de licenciement précitée. Les organismes de sécurité sociale concernés doivent liquider les dossiers dans un délai d'un mois, au maximum, à compter de la date

de leur dépôt. En outre, il est institué une commission nationale chargée du suivi et de l'évaluation de la mise en œuvre des mesures décidées au profit des travailleurs des entreprises économiques ayant fait l'objet de confiscation de leurs biens dans le cadre des affaires de corruption, nommée « commission nationale ». La commission nationale est chargée, notamment, du suivi et de l'évaluation de l'état d'exécution des mesures décidées, au profit des travailleurs concernés par les dispositions du présent décret, par les organismes de sécurité sociale et les administrateurs ; de la présentation de toute proposition de nature à faciliter l'application des mesures et des procédures prévues par le décret et de l'élaboration et de la présentation des rapports trimestriels, sur l'avancement des opérations de prise en charge des travailleurs concernés, au ministre chargé du Travail et de la Sécurité sociale. Les organismes de sécurité sociale sont, quant à eux, tenus de prendre en charge les prestations de la retraite anticipée et de l'assurance chômage, avant le paiement des contributions d'ouverture des droits ou le versement des cotisations dues à la charge des entreprises mentionnées ci-dessus, vis-à-vis des organismes de sécurité sociale.

I.B.

**INDUSTRIE PHARMACEUTIQUE : "L'Algérie s'impose comme acteur régional de la production de médicaments"**

La chargée de la sous-direction de la promotion et de la production pharmaceutique au ministère de l'Industrie pharmaceutique, Dounia Bouderbal, est revenue, hier, sur les avancées enregistrées par l'Algérie dans le domaine pharmaceutique et sur les résultats de la conférence ministérielle africaine sur la production pharmaceutique organisée récemment à Alger. La convive de l'émission « L'Invité du jour » de la chaîne 3 de la Radio algérienne a, d'emblée, abordé cette rencontre continentale, soulignant que « la conférence ministérielle africaine sur la production pharmaceutique, tenue du 27 au 29 novembre 2025, a été pensée comme un événement stratégique de haut niveau, organisé en coordination avec l'Organisation mondiale de la santé ». Elle a précisé que cette rencontre a réuni « 29 pays africains, plus de 700 participants ainsi que plusieurs organisations internationales telles que l'OMS, l'UNICEF, l'ONUDI et l'Africa CDC », ajoutant que cette mobilisation témoigne de « l'importance accordée à la question de

l'accès aux médicaments sur le continent africain ». Selon la responsable, cette conférence a permis de poser un diagnostic partagé des défis communs aux pays africains. « Les échanges ont porté essentiellement sur l'autosuffisance sanitaire, la fabrication locale des médicaments et le renforcement des capacités industrielles africaines », a-t-elle expliqué, soulignant que l'Algérie a pu, à cette occasion, mettre en avant son expérience en matière de production pharmaceutique. En marge de la conférence, une exposition organisée à la Safex a servi de vitrine au savoir-faire national. « Cette foire a permis à plusieurs industriels algériens de présenter leurs produits de fabrication locale et de démontrer leurs capacités industrielles », a indiqué Dounia Bouderbal, ajoutant que cette dynamique s'est traduite par « la signature de cinq contrats d'exportation, d'une valeur globale de 10 millions de dollars, avec plusieurs pays africains, notamment la Mauritanie, la Libye et le Sénégal ». Ces accords concernent aussi bien les médica-

ments que les dispositifs médicaux. « Il s'agit de contrats commerciaux liés à des opérations d'exportation de produits pharmaceutiques et de dispositifs médicaux », a-t-elle précisé. Concernant la demande africaine, elle a affirmé que « l'Algérie est aujourd'hui capable de proposer une large gamme de médicaments répondant aux besoins du continent, notamment dans les domaines de l'infectiologie et des antibiotiques ». Elle a également relevé « un engouement croissant pour des technologies de santé plus avancées, comme l'insuline ». Évoquant les exportations hors du continent africain, Dounia Bouderbal a indiqué que « l'Algérie a également exporté des produits pharmaceutiques vers le Sultanat d'Oman, ainsi que vers d'autres pays du Moyen-Orient, dont l'Arabie saoudite, notamment pour l'insuline ». Selon elle, ces performances confirment que « la production nationale est aujourd'hui suffisante pour couvrir les besoins du marché local et s'orienter vers l'exportation ». Sur la situation du secteur en 2025, elle a affirmé que « l'industrie pharmaceutique algérienne connaît une évolution indéniablement positive ». Elle a rappelé que ce secteur est considéré comme stratégique et qu'il couvre « environ 80 % des besoins nationaux en médicaments, toutes aires thérapeutiques confondues ». L'Algérie compte, a-t-elle souligné, « plus de 200 unités de fabrication réparties à travers plusieurs wilayas, ainsi qu'une dizaine d'unités spécialisées dans la production d'anticancéreux ». Enfin, Dounia Bouderbal a mis l'accent sur les efforts engagés pour attirer l'investissement, notamment dans le domaine des dispositifs médicaux. « C'est un secteur encore largement dépendant de l'importation et qui offre de réelles opportunités », a-t-elle expliqué, ajoutant que « la numérisation des procédures, la simplification des agréments et la mise en place d'une cartographie industrielle précise constituent des leviers importants pour réduire la facture d'importation et renforcer la production locale ».

# RÉGIONS

MOSTAGANEM

## Aménagement de l'établissement hospitalier de Sidi Ali

*Cette structure sanitaire, qui dispose d'une capacité de 272 lits, a récemment fait l'objet d'importants travaux d'aménagement ayant permis la réhabilitation du service des urgences médico-chirurgicales.*

L'établissement hospitalier Hocine-Hamadou de la commune de Sidi Ali (wilaya de Mostaganem) a bénéficié d'une vaste opération de réhabilitation et d'un renforcement en équipements médicaux modernes, a indiqué, dimanche, un communiqué des services de la wilaya. Selon la même source, cette structure sanitaire, considérée comme l'un des plus grands établissements hospitaliers de la partie est de la wilaya, avec une capacité de 272 lits, a récemment fait l'objet d'importants travaux d'aménagement ayant permis la réhabilitation du service des urgences médico-chirurgicales, pour un coût dépassant les 6 millions de dinars. L'opération a été réalisée grâce aux efforts des travailleurs et cadres de l'établissement, ce qui a permis de réduire les coûts de plus de 8 millions de dinars. En reconnaissance de cet effort, le wali de Mostaganem a décidé d'accorder à ces travailleurs 10 décisions d'octroi d'aides financières pour la construction d'habitations rurales, a-t-on précisé. Le même établissement de santé a été récemment doté d'un scanner, désormais mis en service. Les autorités locales envisagent également l'ouverture d'un service



d'ophtalmologie au niveau de cet hôpital et le renforcement de la coopération à travers des conventions de jumelage avec des établissements de santé des wilayas du Sud, en vue d'assurer une meilleure prise en charge des patients, ajoute la même source. Par ailleurs, une nouvelle aide financière a été accordée pour l'aménagement de la

façade extérieure de l'établissement hospitalier, avec l'engagement de fournir une nouvelle ambulance dans le cadre du programme de l'année prochaine. D'autre part, huit nouvelles ambulances ont récemment été distribuées à sept structures de santé, à savoir l'établissement public hospitalier de Mazagran, ainsi que des

salles et centres de soins dans les communes de Stidia, Sidi Belattar, Bouguirat et Sidi Lakhdar, en plus des communes de Hassiane et Ain Tédelès, afin d'être mises à la disposition du secteur de la santé. Une ambulance supplémentaire a également été attribuée à l'unité secondaire de la Protection civile de Mazagran, a-t-on indiqué.

**BOUIRA**  
**Plantation de 200 arbustes de différentes espèces à Saharidj**

Une opération de plantation de 200 arbustes de différentes espèces a été menée par les services du Parc national du Djurdjura (PND) dans la forêt de Saharidj, située au nord-est de Bouira et relevant du secteur de Tala Rana, a-t-on appris dimanche de la direction du PND. Inscrite dans le cadre des festivités célébrant la Journée mondiale de la montagne (11 décembre), cette opération de plantation a été menée sur le site de l'ancienne décharge publique de Saharidj, avec la participation de plusieurs secteurs, comme les forêts, la Protection civile, la Gendarmerie nationale (GN) ainsi que le Croissant-Rouge algérien (CRA), selon les détails fournis par le PND. « L'objectif principal de cette opération de reboisement est de redonner à cet espace sa vocation forestière, de contribuer à la restauration et à la préservation de l'environnement local et du milieu naturel, d'améliorer le paysage et de limiter les risques d'érosion », a expliqué à l'APS le directeur du PND, Ahmed Dahmouche. Dans le cadre de cette opération, 200 arbustes représentant quatre espèces de plants, à savoir Stirculia, Acacia, Caroubier, et Mélia, ont été mis en terre à Saharidj, selon les détails fournis par M. Dahmouche. Toujours dans le cadre de la célébration de la Journée internationale de la montagne, les services du PND, à travers les secteurs d'Aït Ouabane et le secteur de Tirourda, à Tizi Ouzou, ainsi que la circonscription des forêts de Larbaa Nath Irathen, ont organisé deux actions de plantation, une première plantation de 150 cèdres à Tizi Oumalou, dans la commune d'Abi Youcef, et une seconde de 280 sujets de chêne-liège à Icharidhen, dans la commune d'Aït Aggacha, a ajouté le même responsable.

## EL-MENIAA : LANCEMENT DE DIVERS PROJETS

Plusieurs projets ont été lancés ou mis en service dans les communes d'El-Meniaa et de Hassi El-Gara, dans le but de renforcer la qualité du service public et le cadre de vie du citoyen, a-t-on appris dimanche des services de la wilaya. Touchant plusieurs secteurs d'activités, ces opérations ont porté sur la mise en chantier d'un projet de

réseau d'assainissement à l'entrée nord du chef-lieu de wilaya devant être relié à celui de la nouvelle ville, ainsi que sur le lancement des travaux d'aménagement d'un parc au centre-ville d'El-Meniaa. Il a été également procédé à la mise en service de la maison du diabétique au quartier Lemadi, une structure où sont prodigués des

conseils médicaux, en plus de consultations, concernant cette maladie chronique. Dans la commune de Hassi El-Gara, quatre salles d'extension ont été réceptionnées au niveau des écoles primaires Larbi-Tebessi et Allel-Benbitour, et quatre autres salles réservées aux enfants autistes au niveau des écoles primaires Zoubiri-Zoubir et Bel-

kahal-Hakoum, en plus du lancement d'un projet d'école primaire au nouveau pôle urbain. Lors de la visite de ces projets, le wali d'El-Meniaa, Mokhtar Benmalek, a insisté auprès des parties chargées de leur exécution sur le respect des normes et la qualité de réalisation et a mis l'accent sur l'amélioration du service public.

## JUMELAGE INTER-HÔPITAUX : UNE ÉQUIPE DE BÉJAIA EN MISSION À L'EPH DE DJANET

Une équipe médicale pluridisciplinaire du Centre hospitalo-universitaire, CHU-Khelil Amrane de Bejaia s'est déplacée dans la wilaya de Djinet, dans le cadre d'un jumelage entre le CHU et l'établissement public hospitalier, EPH-Djanet, a-t-on appris, dimanche, auprès de cet établissement de santé. Cette mission de cinq jours (12-16 décembre) visait à renforcer « l'accès aux soins spécialisés, à assurer la formation du personnel médi-

cal local et à améliorer le suivi des patients de la région de Djinet », a précisé la même source. L'équipe médicale est composée de spécialistes en cardiologie, en pneumo-phtisiologie, en chirurgie infantile, en anatomo-pathologie, en neurochirurgie, en gynécologie et en ophtalmologie, a noté la même source. Par ailleurs, dans le cadre d'un jumelage entre le CHU de Béjaïa et l'EPH d'El Meniaa, 25 interventions chirurgicales ont

été réalisées, dont 16 par le service de chirurgie infantile et 9 par le service de gynécologie, au cours d'une mission effectuée entre le 30 novembre dernier et le 4 décembre courant, a-t-on souligné de même source. En outre, 298 consultations spécialisées, notamment en cardiologie, en chirurgie infantile et en gynécologie, ont été effectuées durant cette mission médicale, ont noté les services du CHU.

## NÂAMA : PLUS DE 900 ENSEIGNANTS CONTRACTUELS EN FORMATION

Une session de formation pédagogique au profit des enseignants contractuels intégrés au titre de l'année 2025, dans la wilaya de Nâama, concerne 934 stagiaires issus des trois cycles de l'enseignement, a-t-on appris, dimanche, auprès de la direction de l'Éducation. Neuf établissements scolaires ont été mobilisés pour accueillir cette formation, dans les communes de Nâama, Mecheria et Aïn Sefra, selon la même source,

ajoutant que la première session se déroulera du 20 au 31 décembre en cours. La formation vise à accompagner les nouveaux enseignants, à leur permettre de maîtriser les outils pédagogiques modernes et à garantir une intégration professionnelle et pédagogique efficace, conformément à la circulaire ministérielle 355 du 23 novembre 2025. Elle devra également contribuer à renforcer les compétences de ces enseignants dans les

domaines de la planification pédagogique et de l'évaluation des apprentissages dans les différentes matières, ainsi que l'amélioration de l'enseignement de la langue anglaise et de l'éducation physique. La session de formation ambitionnée, en outre, l'intégration des technologies modernes dans l'enseignement, en plus de l'acquisition de compétences en gestion pédagogique au sein des classes, a-t-on indiqué.

**La langue est une véritable richesse qui ouvre sur le monde et la culture. Il est recommandé de lire des histoires à son enfant dans les différentes langues qui l'entourent, ce qui représente un moyen efficace et amusant de stimuler son langage. Par ailleurs, une nouvelle étude suggère que les habitudes multilingues quotidiennes pourraient préserver la mémoire et la flexibilité du cerveau en vieillissant.**

Par Amel B

**L**a période préscolaire est propice à l'apprentissage des langues en raison de la capacité d'adaptation du cerveau des tout-petits. Selon les experts, « en bas âge, les enfants distinguent plus facilement les sons des différentes langues de leur environnement. Cela leur permet de parler une langue sans accent.

Il faut dire qu'apprendre une nouvelle langue déborde d'enjeux cruciaux pour le développement cognitif et social de l'enfant. L'éveil linguistique précoce enrichit la capacité d'adaptation de l'esprit enfantin. Favoriser cet apprentissage exige une attention particulière à la diversité et à la motivation. Les parents doivent s'engager activement dans ce parcours, car leur rôle demeure primordial. Une immersion quotidienne dans la langue souhaitée est primordiale pour une assimilation rapide. Il est conseillé de combiner plaisir et apprentissage,

## APPRENTISSAGE

# Comment aider un enfant à apprendre une nouvelle langue ?



essentiels à la fluidité linguistique. De même, les interactions authentiques sont le fondement d'une éducation linguistique réussie et durable. Les experts recommandent de lire des histoires à son enfant dans les différentes langues qui l'entourent, c'est un moyen efficace et amusant de stimuler son langage. Ainsi, pour qu'un enfant puisse s'exprimer couramment dans deux langues ou plus, il doit les entendre souvent et avoir l'occasion de les parler. Nous entendons souvent dire que les enfants sont comme des éponges et qu'ils peuvent apprendre facilement n'importe quelle langue quand ils sont jeunes. C'est vrai, pourvu qu'ils y soient exposés souvent dans des contextes variés et qu'ils soient motivés à apprendre une autre langue. Certains

parents craignent toutefois que l'apprentissage de plus d'une langue cause un trouble de langage chez leur enfant. Cependant, des études récentes démontrent qu'apprendre deux langues ou plus ne provoque pas de trouble de langage et n'aggrave pas non plus les difficultés de langage chez les enfants qui en présentent. Ainsi, un enfant exposé fréquemment à deux langues ou plus depuis sa naissance devrait dire ses premiers mots vers 1 an et faire des combinaisons de mots entre 18 et 24 mois. De même, un enfant de 5 ans exposé couramment à deux langues ou plus aura un développement du langage semblable aux enfants qui parlent une seule langue. Parmi les facteurs qui influencent l'apprentissage de plus d'une langue, l'âge, le temps d'ex-

position aux langues, le statut de ces langues dans le pays d'adoption, etc. Toutefois, peu importe le contexte et l'environnement dans lesquels l'enfant grandit, il est important que les parents démontrent un sentiment de fierté et adoptent une attitude positive à l'égard de l'utilisation de ces langues. Ainsi, l'enfant souhaitera plus les apprendre. Pour qu'un enfant puisse s'exprimer couramment dans deux langues ou plus, il doit les entendre souvent et avoir l'occasion de les parler. Dans certaines communautés, un tel apprentissage se fait naturellement si les langues en question sont autant parlées l'une que l'autre, et si l'enfant est en contact avec différentes personnes de sa famille ou de son entourage qui les parlent.

A.B.

nologique, en vue de leur financement et de leur accompagnement, a ajouté le même responsable. Ils concernent notamment un dispositif connecté de mesure du poids destiné aux personnes à mobilité réduite, un système de stérilisation intégrant trois technologies, ainsi que des solutions intelligentes pour la gestion de l'énergie gazière, l'irrigation agricole et le suivi et la géolocalisation des têtes de bétail, selon la même source.

## ÉTUDE

### Parler plus d'une langue protégerait le cerveau

La majorité des stratégies pour améliorer la cognition et la mémoire à court terme reposent sur des casse-têtes étranges ou des mots croisés cryptiques. Mais une nouvelle étude indique que l'une des meilleures façons de repousser le déclin cognitif est d'élargir ses capacités linguistiques. Une étude récente parue dans la revue scientifique Nature Aging révèle que le fait de parler plusieurs langues ralentirait le vieillissement du cerveau. Ce processus se caractérise par des déclins graduels dans la rapidité de compréhension, de l'attention et d'autres fonctions cognitives. Des chercheurs ont découvert que les personnes qui parlent de façon régulière plus d'une langue sont moitié moins susceptibles de montrer des signes de vieillissement biologique que celles qui ne parlent qu'une seule langue. Leurs résultats proviennent d'une analyse de données recueillies au cours d'un sondage réalisé auprès de plus de 86 000 individus. Ces personnes étaient âgées de cinquante-et-un à quatre-vingt-onze ans, vivant dans vingt-sept pays d'Europe. « Nous avons découvert que vivre dans des sociétés multilingues ralentit le déclin cognitif et fonctionnel qui accompagne souvent le vieillissement », explique Lucía Amoruso. Les chercheurs pensent que le multilinguisme pourrait renforcer les réseaux cérébraux en les entraînant de façon continue. C'est un effet qui semble devenir encore plus puissant quand les individus entraînent ces « muscles » en s'immergeant dans des environnements et des cultures diversifiés. « Il est question d'une utilisation vraiment quotidienne de la langue », explique Lucía Amoruso. « Les effets que l'on découvre sont ainsi liés à l'usage réel d'une langue dans des contextes réels. » Parler une autre langue pourrait ralentir le déclin cognitif, à tel point qu'il repousserait le développement de maladies neurodégénératives, comme Alzheimer ou la démence. À l'échelle des individus, cela suggère un concept plus simple : apprendre, parler et s'intéresser à plusieurs langues serait le secret pour bien vieillir. Le cerveau humain passe par plusieurs étapes neuronales au cours de la vie d'une personne moyenne. Les scientifiques comprennent à présent mieux les périodes auxquelles ces étapes sont associées. Cependant, la manière dont elles se traduisent au quotidien, au niveau de notre mémoire, notre attention ou notre endurance mentale, est plus dure à expliquer. Par nature, le déclin cognitif lié à l'âge peut être associé à plusieurs facteurs : le mode de vie, la condition physique et l'environnement d'un sujet. Toutefois, même après qu'en avoir ajusté certains, comme les moyens financiers ou l'éducation, l'effet protecteur significatif du multilinguisme demeure. Cette découverte soutient l'idée que les personnes qui parlent plus d'une langue profitent de bienfaits cognitifs plus importants que ceux qui ne parlent qu'une seule langue, relève Viorica Marian, autrice du livre The Power of Language. « Plus vous avez de l'expérience dans l'utilisation de deux langues ou plus, mieux c'est », explique Viorica Marian. « Mais vous pouvez en récolter les fruits à tout âge, et ce même peu après avoir appris une autre langue. » Les spécialistes observent que les personnes qui parlent plusieurs langues, outre le fait qu'elles sont plus à l'aise lorsqu'elles communiquent, sont aussi plus créatives, capables d'une meilleure attention et concentration, plus flexibles dans l'exécution des tâches, capables d'en gérer plusieurs en même temps, et dans leur prise de décisions. Le multilinguisme pourrait également développer une résistance au stress et à d'autres états de santé mentale néfastes. Même si certains affirment que, comme tout exercice physique, passer d'une langue à l'autre fréquemment peut être fatigant.

## ACCORD DE FINANCEMENT

### Trois projets en entrepreneuriat à l'université de Djelfa

Trois (3) projets relevant du Centre d'entrepreneuriat de l'université Ziane-Achour de Djelfa ont obtenu un accord de financement dans le cadre des résultats de la Commission de sélection, d'agrément et de financement des projets auprès du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, a-t-on appris dimanche du recteur de l'université, Aïlam El-Hadj, ces projets visent à soutenir et promouvoir

l'entrepreneuriat chez les étudiants universitaires. Ils portent sur la création d'un laboratoire d'analyses médicales, ainsi que sur la production de charbon à partir de différents matériaux. Les porteurs de ces projets devraient bénéficier d'un financement pour la création de micro-entreprises. Par ailleurs, cinq (5) autres projets sont actuellement en cours d'évaluation au niveau de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement tech-

## CHILI

# Le candidat de l'extrême droite remporte l'élection présidentielle

D'après ces chiffres, le candidat de l'extrême droite José Antonio Kast, avocat âgé de 59 ans et candidat d'extrême droite du Parti républicain, a obtenu 58,2 % des voix, s'assurant la victoire.

**A**u Chili, le candidat de l'extrême droite José Antonio Kast a remporté le second tour de l'élection présidentielle avec une avance de 16 points. Selon des résultats non définitifs publiés par le Service électoral du Chili (SERVEL), 99 % des bulletins ont été dépouillés. D'après ces chiffres, Kast, avocat âgé de 59 ans et candidat d'extrême droite du Parti républicain, a obtenu 58,2 % des voix, s'assurant la victoire. La candidate de la coalition « Unité pour le Chili », soutenue par le parti au pouvoir, la candidate de gauche Jeannette Jara, a pour sa part recueilli 41,8 % des suffrages.

Reconnaissant sa défaite, Jara a félicité son rival Kast, déclarant : « La démocratie s'est exprimée de manière forte et claire. J'ai parlé avec le président élu Kast, car nous devons respecter la décision des citoyens. C'est précisément



dans les moments de défaite qu'il faut s'attacher encore plus fermement aux valeurs démocratiques. » Le président chilien Gabriel Boric a également félicité Kast lors d'une allocution télévisée en direct,

affirmant : « Je tiens à ce que vous sachiez que, en tant qu'État, je serai toujours ouvert à la coopération pour le bien de notre pays. » Remerciant Boric pour son appel à la coopération concer-

nant la transition du pouvoir, Kast a déclaré : « Je souhaite un processus de transition extrêmement ordonné et respectueux. De plus, après le 11 mars, ses points de vue et évaluations concernant le pays auront une grande valeur pour moi. » Avocat et fondateur du Parti républicain, Kast, figure majeure de l'extrême droite chilienne, est connu pour son passé politique favorable à l'ancien dictateur militaire Augusto Pinochet. Lors de sa campagne électorale, Kast a mis en avant la sécurité publique, le contrôle de l'immigration et la réduction du rôle de l'État, tout en défendant une approche de libre marché en économie et une ligne conservatrice en matière de politiques sociales. Élu nouveau président du Chili, Kast entrera officiellement en fonction à l'issue de la cérémonie d'investiture prévue le 11 mars 2026.

## OURAGAN MELISSA

## Plus de 100 000 habitations endommagées à Cuba

Les autorités cubaines ont annoncé que plus de 116 000 logements ont subi des dégâts dans l'est du pays à la suite du passage de l'ouragan Melissa en octobre dernier, avec une concentration particulièrement élevée de dommages dans la province de Santiago de Cuba. En outre, 600 établissements médicaux publics et plus de 2 000 centres éducatifs ont été touchés ainsi que quelque 100 000 hectares de cultures abîmées et des infrastructures de transport, de télécommunications, d'électricité et d'approvisionnement en eau endommagées. Le deuxième chef d'état-major de la Défense civile nationale, le colonel Luis Ángel Macareño, a expliqué que « 2 760 personnes sont assistées », assurant que « les services essentiels ont été rétablis à plus de 95 % », l'approvisionnement en eau atteignant 96 % et seule la province de Granma ayant retrouvé 100 % de son réseau électrique. Les autres régions (Guantanamo, Holguin, Las Tunas et Santiago) n'ont pas encore entièrement rétabli leurs systèmes, bien qu'elles soient en bonne voie. Depuis le passage de l'ouragan Melissa, des agences multilatérales, des ONG comme la Croix-Rouge et de nombreux pays ont envoyé de la nourriture et de l'aide humanitaire à Cuba.

## ROYAUME-UNI

## Plus de 700 traversées illégales de la Manche en une seule journée

Samedi, plus de 700 migrants ont rejoint les côtes anglaises à bord de petites embarcations, mettant fin à une accalmie de 28 jours, la plus longue enregistrée depuis sept ans, selon des données officielles publiées dimanche. Ces 737 arrivées, réparties sur 11 bateaux, portent à 40 029 le nombre total de migrants ayant atteint le Royaume-Uni cette année, dépassant déjà le chiffre de 2024, qui s'élevait à 36 816. Ces chiffres restent pour l'instant en-deçà de ceux enregistrés en 2022 (45 774 arrivées), année record depuis le début du phénomène en 2018. Les dernières traversées remontaient au 14 novembre, selon le Home Office, marquant ainsi la plus longue période d'ininterrompue sans arrivées depuis l'automne 2018. Selon plusieurs observateurs, cette pause était le résultat de mauvaises conditions météorologiques. Le gouvernement travailliste de Keir Starmer a fait de la lutte contre l'immigration irrégulière une de ses priorités, sous la pression notamment de la montée du parti d'extrême droite Reform UK. Pour ce faire, Londres a conclu cet été un accord avec Paris qui consiste à renvoyer en France des migrants arrivés au Royaume-Uni à bord d'embarcations précaires.

## Berlin

## Les États-Unis et l'Ukraine discutent du plan de paix et d'économie

Les délégations américaine et ukrainienne se sont réunies dimanche à Berlin pour discuter d'un plan de paix en 20 points et d'agendas économiques, selon un communiqué publié à l'issue de la réunion. La réunion entre le président ukrainien Volodymyr Zelensky, l'envoyé spécial américain Steve Witkoff, le gendre du président américain Donald Trump, Jared Kushner, et les déléga-

tions des deux pays a duré plus de cinq heures, selon le communiqué publié par Witkoff sur le réseau social américain X. Les représentants ont eu des discussions « approfondies » sur le plan de paix, les programmes économiques « et plus encore », indique le communiqué. « De nombreux progrès ont été réalisés et ils se réuniront à nouveau demain matin », ajoute le communi-

qué. Zelensky est arrivé dimanche à Berlin pour des discussions intensives sur un éventuel cessez-le-feu et un cadre de paix avec la Russie. L'Allemagne accueille ces consultations avant un sommet plus large lundi soir qui réunira Zelensky, des dirigeants européens et des représentants de l'UE et de l'OTAN. On ne sait pas encore si des responsables américains participeront à cette réunion.

## THAÏLANDE

## Les législatives prévues le 8 février

La Thaïlande tiendra ses élections législatives le 8 février prochain, ont rapporté lundi les médias locaux. Cette date a été fixée après que le Premier ministre, Anutin Charnvirakul, a reçu la semaine dernière l'accord royal pour la dissolution du Parlement, ce qui impose que le scrutin se déroule dans un délai de 45 à 60 jours. Le Premier ministre thaïlandais a dissous le Parlement vendredi, trois mois après son arrivée au pouvoir, selon un décret officiel publié dans le

Journal officiel du pays. Étant donné que le gouvernement est minoritaire et que la situation politique intérieure est marquée par de multiples défis, le gouvernement n'est pas en mesure de gérer les affaires de l'État de manière continue, efficace et stable, avait expliqué vendredi la Gazette royale, le journal officiel du pays. Anutin Charnvirakul, du parti conservateur Bhumjaithai, est arrivé au pouvoir en septembre après la destitution de la Première ministre, Paetongtarn Shinawatra.

## ÉQUIPE NATIONALE

# Les Verts retrouvent le sourire avant la CAN

*Après deux éliminations consécutives dès le premier tour lors des précédentes éditions, l'Algérie n'a plus le droit à l'erreur. Cette fois-ci, la préparation va au-delà des seuls aspects tactiques et physiques, car la dimension psychologique prend une place prépondérante dans le travail de l'entraîneur, Vladimir Petkovic, qui souhaite ardemment effacer les souvenirs douloureux du passé.*

Par Marouane A.

**A** quelques jours du coup d'envoi de la Coupe d'Afrique des nations 2025, l'équipe nationale algérienne reçoit des signaux particulièrement encourageants en provenance de ses internationaux évoluant à l'étranger. En cette fin de parcours des championnats avant la trêve internationale, plusieurs cadres des Verts ont terminé sur une note positive avec leurs clubs respectifs, un élément loin d'être anodin à l'approche d'un rendez-vous continental capital. Après deux éliminations consécutives dès le premier tour lors des précédentes éditions, l'Algérie n'a plus droit à l'erreur. Cette fois, la préparation ne se limite pas à l'aspect tactique ou physique : le volet psychologique occupe une place centrale dans le travail du sélectionneur Vladimir Petkovic, bien décidé à effacer les cica-



trices du passé. Le cas d'Ismaïl Bennacer illustre parfaitement cette dynamique retrouvée. En Croatie, le milieu international algérien a signé un match référence avec le Dinamo Zagreb, inscrivant son premier but de la saison lors du large succès décroché en déplacement face à Slaven Belupo (5-2), dans le cadre de la 17<sup>e</sup> journée du championnat. Titularisé par son entraîneur, Bennacer a trouvé le chemin des filets grâce à une frappe puissante des 25 mètres, symbole de la confiance retrouvée après une période compliquée, marquée par les blessures et un manque de continuité. Ce retour en force tombe à point nommé pour un joueur appelé à jouer un rôle central dans l'entrejeu algérien durant la CAN. Dans la même rencontre, Moncef Bakrari s'est également distingué. L'attaquant algérien, aligné d'entrée, a délivré une passe décisive dès la 5<sup>e</sup> minute, contribuant activement à la victoire du leader du cham-

pionnat croate. Son rendement offensif et sa générosité dans le jeu offrent à Petkovic des garanties supplémentaires dans un secteur où la concurrence est appelée à être rude.

#### DES CADRES EN CONFIANCE, UN LEVIER MENTAL ESSENTIEL

En Bundesliga, Ramy Bensebaini a, lui aussi, envoyé un signal fort. Repositionné dans l'axe de la défense du Borussia Dortmund en raison de plusieurs absences, l'international algérien a retrouvé son efficacité en ouvrant le score face à Fribourg. Solide défensivement et décisif offensivement, il a inscrit son troisième but de la saison, le premier dans le jeu, confirmant sa polyvalence et son importance dans les rendez-vous à enjeu, malgré le match nul concédé par son équipe (1-1). Ces prestations abouties, à la veille du rassemblement, constituent un véritable boost psychologique pour le groupe des

Vert. Vladimir Petkovic en est pleinement conscient et accorde une importance particulière à l'état d'esprit de ses joueurs. Le sélectionneur sait que la CAN se joue souvent dans les têtes, surtout pour une sélection qui reste sur deux sorties prématurées et traumatisantes. L'objectif prioritaire est clair : franchir enfin le cap du premier tour et briser ce plafond mental qui freine l'équipe depuis plusieurs années. En misant sur des internationaux en pleine confiance avec leurs clubs, Petkovic cherche à installer un climat de sérénité et de responsabilité collective. Les Verts abordent ainsi cette CAN 2025 avec un esprit différent, nourri par des signaux positifs et une volonté affichée de tourner définitivement la page des échecs récents. Cette fois, l'Algérie ne veut pas seulement participer, mais se reconstruire mentalement pour redevenir une référence continentale.

M.A.

#### COUPE D'ALGÉRIE (1/16<sup>e</sup> DE FINALE)

## L'USMA bat le MOC et donne rendez-vous à l'USMH

L'USM Alger a validé son ticket pour les 1/8<sup>es</sup> de finale de la Coupe d'Algérie de football 2025-2026, en dominant le MO Constantine (Ligue 2) 3-0 (mi-temps : 1-0), dimanche soir au stade du 5-Juillet d'Alger, pour le compte des 1/16<sup>es</sup> de finale de l'épreuve. Après plusieurs tentatives, les "Rouge et Noir" ont trouvé la faille grâce à Ghacha (19<sup>e</sup>), bien servi sur le côté gauche par Loucif. Avant cette ouverture du score, le défenseur du MOC Boumeziane a été expulsé (12<sup>e</sup>).

suite à une faute sur Ghacha. Après la pause, l'USMA a poursuivi sa domination face à une équipe constantinoise impuissante. Ghacha est revenu à la charge pour faire le break (59<sup>e</sup>). Sur sa lancée, Ghacha a ajouté le troisième but et signé un hat-trick (80<sup>e</sup>). L'USMA, détentrice du trophée, sera opposée en 1/8<sup>e</sup> de finale, en déplacement, à l'USM El-Harrach (Ligue 2), qualifiée vendredi à la maison aux dépens de la JS Kabylie (1-0), grâce à un but de Billel Bensaïha (45<sup>e</sup>). Le dernier match des

1/16<sup>es</sup> de finale opposera lundi le WB Aïn Benian (interrégions) au CR Belouizdad, finaliste de la dernière édition, au stade du 5-Juillet d'Alger (19 h 00). Le vainqueur de ce dernier match affrontera à domicile l'ASM Oran (Ligue 2), qualifiée jeudi dernier sur le terrain du pensionnaire d'interrégions, la J B Aïn Kercha (2-0). Les rencontres des 1/8<sup>es</sup> de finale se joueront les 15, 16, et 17 janvier prochain, rappelle-t-on.

## CAN-2026 de Handball : Bouchekriou dévoile une liste élargie

Le sélectionneur national, Salah Bouchekriou, a dévoilé une liste élargie de 33 joueurs en prévision du Championnat d'Afrique des nations (CAN-2026), prévu au Rwanda (21-31 janvier 2026), a indiqué la Fédération algérienne de handball (FAHB).

"Cette liste préliminaire allie expérience, jeunesse et dynamisme, avec un objectif clair : constituer une équipe compétitive capable de rivaliser avec les meilleures équipes africaines, de défendre les couleurs de l'Algérie et de faire mieux que la deuxième place obtenue lors des championnats d'Afrique 2023 en Égypte", précise le communiqué de la FAHB. Cette préliste est marquée par la présence de 17 joueurs évoluant en Algérie et 16 à l'étranger, représentant

24 clubs de neuf championnats différents. La composante définitive des joueurs devant prendre part à la Coupe d'Afrique des Nations sera annoncée après le dernier stage de préparation, aux alentours du 16 janvier 2026, a souligné la même source. Versée dans le groupe A de la 27<sup>e</sup> édition de la CAN (21-31 janvier 2026), l'Algérie affrontera le pays hôte, le Rwanda, ainsi que le Nigeria et la Zambie. La compétition offrira également des tickets qualificatifs pour le Mondial 2027 en Allemagne, une échéance que les Verts ambitionnent de retrouver après avoir disputé la finale de la CAN 2024 au Caire, perdue face à l'Égypte.

#### VOICI LA LISTE ÉLARGIE DE 33 JOUEURS :

Abdeljalil Zennadi, Yahia Zemouchi, Mohamed Islam Seghiri, Redouane Saker, Zohir Naim, Salim Mezaza, Rabah Racim Meddahi, Abderrahmane Mamar Chaouch, Ahmed Anis Madhi, Mohamed Mouchif, Bastien Khermouche, Mohamed-Amine Khelifati, Ferhat Hamzaoui, Ayoub Hamdi, Adel Guemeida, Khalifa Ghedbane, Sami Douchet, bdelouahab Djamat, Hichem Daoud, Mounir Chehri, Mohamed-Merouane Bouziane, Hani Abderrafik Bounab, Aziz Bouhal, Abderraouf Bouakaz, Elyas Bouadjaja, Nidhal Blida, Ayoub Abdi, Berkous Massoud, Abrous Rayan, Ayoub Benkaddour, Nori Benhalima, Youcef Atek, Abdelghani Alleg.

#### OUGANDA L'ALGÉRIEN BOUMBAR REJOINT LE STAFF DES « CRANES »

L'entraîneur algérien Hichem Boumbar (35 ans) a rejoint le staff technique de l'équipe nationale d'Ouganda, les Cranes. Il y officiera en tant qu'entraîneur adjoint et responsable de l'analyse tactique, aux côtés du sélectionneur belge

Paul Put. Pour Boumbar, cette expérience marque une deuxième participation consécutive à la Coupe d'Afrique des Nations, après celle disputée en Côte d'Ivoire avec le Burkina Faso, où il faisait partie du staff dirigé par le Français Hubert Velud. Un passage marquant, qui lui a permis d'évoluer au plus haut niveau continental et de consolider sa réputation dans le cercle fermé des techniciens africains expérimentés. À la CAN au Maroc, l'Ouganda affrontera des adversaires de taille comme la Tunisie, la Tanzanie et le Nigeria, offrant à Boumbar l'opportunité de travailler sur des rencontres de très haut niveau. Diplômé UEFA Pro, formé en Belgique, Hichem Boumbar s'est bâti un parcours riche et atypique. Passé par les Émirats arabes unis, où il a occupé des postes de directeur technique et sportif, il s'est distingué par sa capacité à structurer des projets, développer la formation et instaurer des méthodes professionnelles durables.

#### LIGUE 1 MOBILIS LA LFP FIXE LES HORAIRES DES MATCHS DE LA 13<sup>e</sup> JOURNÉE

La Ligue de football professionnel (LFP) a dévoilé dimanche les horaires des matchs de la 13<sup>e</sup> journée du championnat de Ligue 1 Mobilis, prévue les 18, 19 et 20 décembre. Cette 13<sup>e</sup> journée débutera le jeudi 18 décembre, avec trois matchs au menu, dont celui du leader le MC Alger, en déplacement à Ouargla pour défier le nouveau promu le MB Rouissat (17 h 00). Trois rencontres sont programmées le vendredi 19 décembre, dont l'affiche ES Sétif-JS Kabylie (18 h 00), alors que les deux derniers rendez-vous se joueront le samedi 20 décembre. Au terme de la 12<sup>e</sup> journée, le MCA caracole en tête avec 25 points, à quatre longueurs de ses poursuivants directs : l'Olympique Akbou et le MC Oran. Le "Doyen" compte trois matchs en moins.

#### PROGRAMME DE LA 13<sup>e</sup> JOURNÉE :

**Jeudi 18 décembre 2025 :**  
ASO Chlef – MC Oran 17 h 00  
MB Rouissat – MC Alger 17 h 00  
USM Alger – ES Ben Aknoun 20 h 00

**Vendredi 19 décembre 2025 :**  
MC El-Bayadh – USM Khenchela 14 h 30  
CS Constantine – Paradou AC 17 h 00  
ES Sétif – JS Kabylie 18 h 00

**Samedi 20 décembre 2025 :**  
JS Saoura – ES Mostaganem 15 h 00  
CR Belouizdad – Olympique Akbou 18 h 00.

## ESPAGNE

## LE REAL MADRID RELANCÉ FACE À ALAVÉS

La défaite était interdite pour que Xabi Alonso évite la foudre : le contrat a été rempli grâce à deux buts de Kylian Mbappé et Rodrygo, permettant au Real Madrid de s'imposer dimanche à Alavés (2-1), offrant un répit à l'entraîneur madrilène. Cette victoire lors de la 16<sup>e</sup> journée de Liga fut loin d'un long fleuve tranquille. Et pour le Real Madrid, il ne faudra sans doute retenir que le résultat. Le sous-texte de ce match était connu : Xabi Alonso n'aurait a priori pas survécu à une désillusion de plus. Les deux défaites de suite au Santiago-Bernabéu, et l'impensable bilan de deux victoires sur les huit derniers matches ne lui laissaient guère de marge auprès des dirigeants merengues. L'histoire dira si cette victoire ne lui offre qu'un maigre sursis ou si elle signe le réveil d'une formation clairement en manque de confiance ces dernières semaines. Elle permet en tout cas au Real de conserver sa 2<sup>e</sup> place et de revenir à quatre points du Barça, solide leader qui a signé sa septième

victoire de rang samedi face à Osasuna (2-0). Le début de ce match couperet face à Alavés, un adversaire que les Madrilènes ont pourtant l'habitude de rosse, ne poussait guère à l'optimisme. Certes privés de la quasi-totalité de ses défenseurs cadres, les joueurs de Xabi Alonso semblaient encore une fois empruntés, sans saveur, destinés à subir. Les deux défaites en trois jours contre le Celta Vigo en Liga et Manchester City en Ligue des champions pesaient sans doute encore lourd... Mais Mbappé, absent face à City, allait sonner le réveil madrilène. Après une perte de balle de Denis Suárez, le Français, idéalement lancé, exécuta un contre parfait, conclu par un crocheton et une frappe du droit imparable pour tromper le gardien Antonio Sivera (24').

## SOULAGEMENT

Un soulagement palpable a alors traversé le banc madrilène, tout comme lorsque Courtois a réalisé une parade décisive dans le temps additionnel.

## ANGLETERRE

## CITY ET VILLA TALONNENT ARSENAL

Manchester City et Aston Villa, tous deux vainqueurs dimanche, ne lâchent pas d'une semelle le leader Arsenal avant les festivités de fin d'année, que le promu Sunderland a déjà célébrées contre l'ennemi Newcastle (1-0) dans un stade en ébullition. Pour les émotions, il fallait être au Stadium of Light, où les Black Cats ont remporté dans une ambiance exceptionnelle le sulfureux "Wear-Tyne Derby", le premier disputé depuis dix ans en championnat à Sunderland. Pour la course au titre, il fallait regarder Manchester City surclasser Crystal Palace (3-0) et voir Aston Villa renverser West Ham (3-2) au London Stadium, de l'autre côté de la capitale britannique. Le leader Arsenal (1<sup>er</sup>, 36 pts) ne compte que deux points d'avance sur les "Citizens" et trois de plus que les "Villans" après 16 journées. Chelsea referme le Top 4 avec deux longueurs d'avance sur Palace, Liverpool et Sunderland. L'affiche du jour entre Sunderland et Newcastle s'est jouée sur un but gag, contre son camp, de l'attaquant Nick Woltemade. La recrue la plus coûteuse de l'histoire des Magpies a voulu écarter un centre de Nordi Mukiele mais il a placé une tête imparable sous la barre de son gardien, crucifié au tout début de la seconde période (46<sup>e</sup>). Cela ne pouvait pas faire plus plaisir aux supporters des Black Cats, extatiques au coup de sifflet final. Le conte de fées du promu se poursuit, mais le plus dur arrive probablement avec la Coupe d'Afrique des Nations (21 décembre-18 janvier) qui va le pri-

ver d'une demi-douzaine de joueurs.

Haaland, encore lui

Manchester City se rapproche lui des festivités de fin d'année avec un appétit de géant, porté par l'élan de quatre succès consécutifs en Premier League, cinq toutes compétitions confondues en ajoutant celui ramené du Real Madrid en milieu de semaine. À Selhurst Park, les Citizens ont pris leur revanche sur Crystal Palace (3-0), leur bourreau de la dernière finale de Coupe d'Angleterre, grâce à un doublé d'Erling Haaland (41<sup>e</sup>, 88<sup>e</sup>) et un autre but de Phil Foden (69<sup>e</sup>). Le serial-buteur norvégien compte 17 buts après 16 journées, six de plus que son actuel dauphin brésilien Igor Thiago de Brentford (11 buts). Les supporters de Palace ont accompagné le deuxième but de Haaland, sur penalty, en chantant "Où étais-tu à Wembley ?", en référence à sa finale perdue en coupe face aux Eagles en mai dernier. Ceux d'Aston Villa sont passés par toutes les émotions à West Ham (3-2). Ils ont été sonnés 29 secondes après le coup d'envoi par un but de Mateus Fernandes, le plus rapide de la saison en Premier League (1<sup>re</sup>, 0-1), ils ont retrouvé le sourire rapidement (9<sup>e</sup>, 1-1) puis l'ont perdu un quart d'heure après quand Jarrod Bowen a marqué (24<sup>e</sup>, 2-1). Finalement, l'équipe d'Unai Emery s'en est sortie sur un doublé de Morgan Rogers (50<sup>e</sup>, 79<sup>e</sup>). Nottingham Forest a par ailleurs enfoncé Tottenham (3-0).



ALLEMAGNE

## Le Bayern neutralisé par Mayence

**I**ntraitables depuis le début de la saison avec 12 victoires et un nul et 37 points pris sur 39, les Bavarois avaient l'habitude de ne laisser que des miettes à leurs adversaires. Leur seul faux pas jusqu'alors était un nul sur le terrain de l'Union Berlin, le 8 novembre (2-2). Mayence, 18<sup>e</sup> et bon dernier de Bundesliga avec six points et un seul succès en treize rencontres, avait tout de la victime désignée pour une nouvelle correction. D'autant que le club rhénan avait l'habitude de repartir de Munich sur des scores fleuves. Comme prévu, les visiteurs ont d'abord plongé face au rouleau compresseur bavarois. Lennart Karl, le prodige de 17 ans, a ouvert le score à la 29<sup>e</sup> minute sur une remise de Serge Gnabry à l'issue d'un mouvement initié par Michael Olise et relayé par Harry Kane. Mardi dernier, Karl avait contribué à la victoire renversante du Bayern contre le Sporting Portugal (3-1) en Ligue des champions, devenant à 17 ans et 290 jours le plus jeune joueur à marquer dans trois matches consécutifs de C1. En dépit d'une domination outra-

**Le Bayern est passé tout près d'un échec retentissant dimanche soir face à la lanterne rouge Mayence : longtemps menés, les champions d'Allemagne ont sauvé l'essentiel mais concédé leur premier match nul à domicile (2-2), dont n'ont pas su profiter les poursuivants Leipzig et Dortmund, lors de la 14<sup>e</sup> journée.**

geante des champions en titre, Mayence a réussi à recoller dans le temps additionnel de la première période grâce à une tête du défenseur Kacper Potulski à la réception d'un coup franc (45<sup>e</sup>+2). La mainmise du Bayern, toujours aussi forte à la reprise, est restée stérile avec très peu de positions de frappe pour les joueurs de Vincent Kompany. C'est Mayence qui a une nouvelle fois plombé l'ambiance avec un but de Jae-sung Lee d'une tête croisée qui a trompé Manuel Neuer (67<sup>e</sup>).

### DES POURSUIVANTS À DISTANCE

Les Munichois ont pressé en fin de match mais se sont souvent heurtés au gardien Daniel Batz, qui n'a cependant rien pu faire face à Harry Kane, qui a remis

les deux équipes à égalité sur penalty (87<sup>e</sup>). Cette saison, le Bayern a subi sa seule défaite le 26 novembre en Ligue des champions à Arsenal (3-1). Certes freiné en championnat, le Bayern peut voir venir car ses poursuivants ont eux aussi marqué le pas et restent à bonne distance. Le troisième, Dortmund (29 pts), n'a pu faire mieux qu'un nul 1-1 dimanche à Fribourg. Les joueurs de la Ruhr, réduits à dix après l'expulsion de Jobe Bellingham, n'ont pas profité du faux pas du RB Leipzig (29 pts), battu vendredi soir par l'Union Berlin (3-1) mais toujours dauphin grâce à une meilleure différence de buts. Dimanche soir, Stuttgart est allé s'imposer 4-0 à Brême, ce qui lui permet de grimper à la sixième place (25 pts).

## Prix "The Best" de la FIFA La cérémonie ce mardi à Doha

Le trophée "The Best" de la FIFA se tiendra mardi à Doha, à la veille de la finale de la Coupe intercontinentale entre le Paris SG et Flamengo, où onze prétendants s'affronteront pour le trophée du meilleur joueur de l'année, annoncé dimanche l'instance mondiale. Parmi les postulants, le Ballon d'Or Ousmane Dembélé, l'Espagnol Lamine Yamal, l'Egyptien Mohamed Salah et l'Anglais Harry Kane sont sur la liste établie par "un panel

d'experts" rassemblé par la Fédération internationale (FIFA). Dix-sept joueuses s'affronteront pour la distinction féminine : les Anglaises, doublé championnes d'Europe, placent cinq représentantes, tout comme les championnes du monde espagnoles. Vainqueur de la Ligue des champions avec le PSG, l'Espagnol Luis Enrique figure sans surprise parmi les nommés pour le trophée du meilleur entraîneur d'une

équipe masculine, face à six rivaux dont Hansi Flick (FC Barcelone) et Arne Slot (Liverpool). Pour le football féminin, la Néerlandaise Sarina Wiegman tient la corde forte d'un troisième Euro d'affilée décroché cet été. D'autres prix couronneront les meilleurs gardien et gardienne, tandis que les prix Marta (femmes) et Puskas (hommes) seront attribués aux plus beaux buts de l'année.

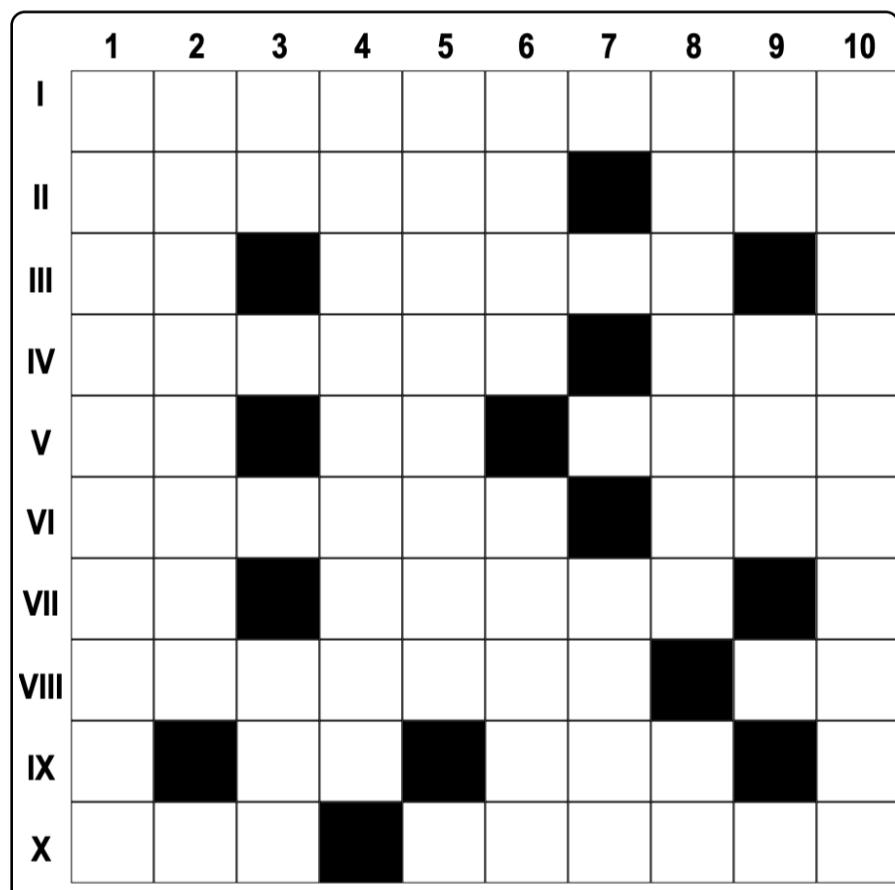
# LES MOTS CROISÉS

## HORIZONTALEMENT

I. Déremboursé à tout-va par les temps qui courrent. II. Essentiel pour un bon diagnostic. Exprime l'indifférence. III. Article. Versée depuis peu au médecin qui exerce en zone sous-médicalisée. IV. Un lieu d'exercice pour médecins haut gradés. Un vaccin administré au cabinet. V. Non communiqué. Grand dieu. Princesse de Kiev. VI. Elle stridule dans tout le bassin méditerranéen. Parti politique. VII. Vieille langue. Col des Alpes. VIII. Ses patients sont morts, mais il les soigne quand même. Etat idéal pour un examen clinique. IX. Conifère. Attendri. X. Chevalier en jupons. Maladie humaine à qui l'on donne parfois des noms d'oiseaux.

## VERTICIALEMENT

1. Ça n'est pas une dépression passagère. 2. Illégal pour le médecin marron. 3. Accord russe. Alcool. 4. Quand il est médical, c'est une nécessité absolue d'agir. 5. Une base alimentaire que tout médecin doit conseiller. 6. On en met dans la tisane...ou dans le pastis. Greffer. 7. Mousse. 8. Stupéfait. A l'entendre, il est riche. 9. Volonté enfantine. Ces produits sont-ils bons pour la santé ? 10. Un autre nom pour le médecin.



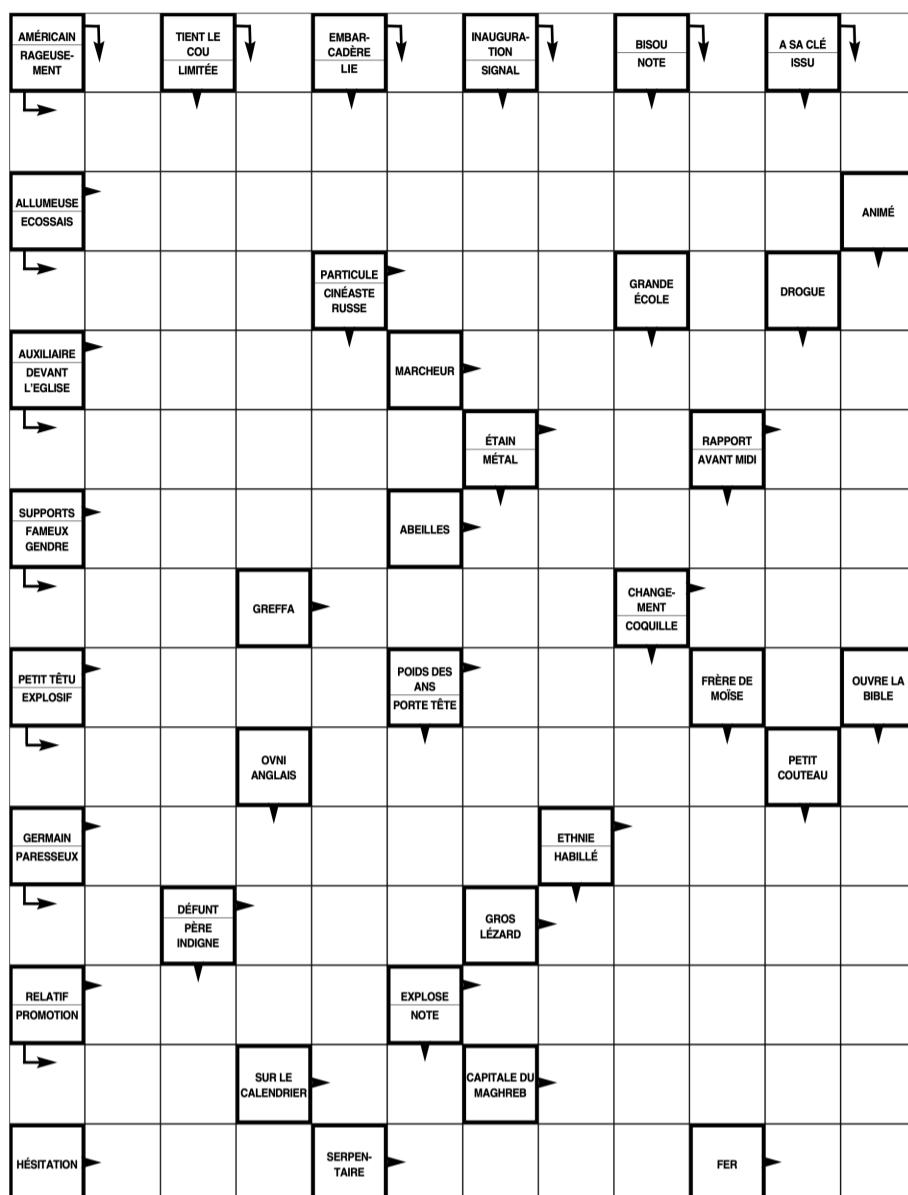
# MOTS MÊLÉS

Le mot-mystère est :  
espérance

|          |         |          |           |         |
|----------|---------|----------|-----------|---------|
| ADDITIF  | COSTAUD | MESQUIN  | REVEILLON | TESSON  |
| ARCHIPEL | COTON   | MORDANT  | SAPIN     | TOCSIN  |
| BIELLE   | DECORER | MURMURE  | SAVON     | TORDU   |
| BLAQUE   | DIVISER | MYTHE    | SKIEUR    | TOTEM   |
| BLANC    | GLOBAL  | NEIGE    | STATION   | VIVRE   |
| CADEAU   | JUGER   | QUESTION | TAQUIN    | VOLONTE |



# LES MOTS FLÉCHÉS



# SUDOKO

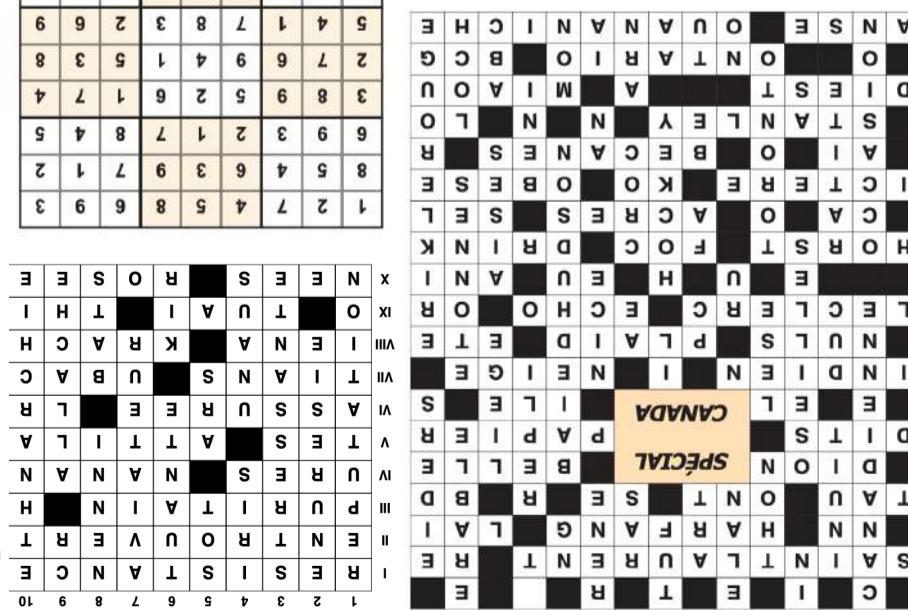
|   |     |   |       |
|---|-----|---|-------|
| 5 | 2   |   | 4     |
|   | 7   |   | 3 6   |
|   | 7   | 6 | 4 9 1 |
| 6 | 3   |   |       |
| 8 |     |   | 3     |
|   | 3 1 | 4 | 8 6   |
| 5 | 9   |   | 1     |
| 4 |     |   | 7 2   |

# SUDOKO

# LES MOTS CROISÉS

|   |   |   |   |   |   |   |   |   |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 4 | 3 | 8 | 1 | 6 | 2 | 9 | 5 | 7 |
| 9 | 1 | 2 | 3 | 7 | 5 | 4 | 8 | 6 |
| 7 | 6 | 5 | 8 | 9 | 4 | 3 | 2 | 1 |
| 5 | 4 | 1 | 7 | 8 | 3 | 2 | 6 | 9 |
| 2 | 7 | 6 | 9 | 5 | 2 | 6 | 1 | 7 |
| 3 | 8 | 9 | 5 | 2 | 1 | 7 | 8 | 4 |
| 6 | 9 | 3 | 6 | 3 | 9 | 7 | 1 | 2 |
| 8 | 5 | 4 | 6 | 5 | 8 | 6 | 9 | 3 |
| 1 | 2 | 7 | 4 | 5 | 8 | 6 | 9 | 3 |

# SOLUTION LES MOTS FLÉCHÉS



## PATRIMOINE CULTUREL ALGÉRIEN

# Du zadjel au malhoun, l'histoire d'une poésie populaire

**À Alger, le chercheur Abdelkader Bendameche a retracé l'histoire longue et souvent méconnue de la poésie populaire algérienne, depuis l'Andalousie médiévale jusqu'au malhoun. Une conférence qui rappelle que, derrière chaque morceau de musique, se dissimule une parole ancienne, transmise par le peuple et façonnée par les enjeux spirituels, les combats et les changements historiques.**

Par Samy Terki

**A**l'institut national supérieur de musique « Mohamed-Fawzi », à Alger, le spécialiste du patrimoine poétique et musical algérien Abdelkader Bendameche a proposé, dimanche, une lecture ample et pédagogique de l'histoire de la poésie populaire. De l'Andalousie médiévale à l'Algérie contemporaine, il a retracé la lente transformation du zadjel en malhoun, lors d'une conférence inscrite dans le programme scientifique du Festival culturel national de musique andalouse Sanaâ, organisé du 11 au 15 du mois en cours. Pour Abdelkader Bendameche, la musique ne peut être dissociée des textes qui la portent. « La musique obéit à des règles précises, mais les paroles sont tout aussi essentielles. Il est indispensable d'en connaître l'origine et l'évolution », a-t-il souligné devant un public composé d'étudiants, de chercheurs et de mélomanes. Selon lui, l'Algérie a hérité d'un important corpus poétique venu d'Andalousie, transmis après la chute de Grenade avec le retour des musulmans vers le Maghreb. Entre le VIII<sup>e</sup> et le XI<sup>e</sup> siècle, explique-t-il, le « mouachah » dominait la production savante. Cette forme poétique, raffinée et codifiée, restait cependant cantonnée aux élites. Les milieux populaires lui préféraient des formes plus proches de leur langue et de leur quotidien. Un tournant s'opère au XII<sup>e</sup> siècle avec Abdelmalek Ibn Kezma, poète né à Cordoue, qui introduit le zadjel.



Cette « poésie » est écrite « exclusivement » en arabe dialectal. Elle se distingue par sa simplicité et son accessibilité, rompt avec la rigidité de la poésie classique. Le zadjel aborde alors des thèmes comme l'amour, la sagesse populaire et les réalités sociales. À l'arrivée des Andalous en Algérie, rappelle Bendameche, la poésie locale était connue sous le nom d'« Aroud Al Balad », mentionnée par Ibn Khaldoun dans sa Muqaddima. C'est dans ce contexte qu'émerge une figure majeure, Sidi Boumediene El Ghaout. Né près de Séville au XII<sup>e</sup> siècle, ce savant et poète utilise le zadjel comme outil de transmission spirituelle. Il en fait un support d'enseignement religieux et fonde ce que Bendameche qualifie de zadjel soufi. Cette forme poétique va

ensuite se diversifier et évoluer au fil des siècles. Au XVI<sup>e</sup> siècle, Sidi Lakhdar Benkhlof marque une étape décisive. Il donne au zadjel une nouvelle ampleur et pose les bases de ce que l'on appelle aujourd'hui le malhoun. À la suite de Sidi Boumediene, Benkhlof met la poésie au service de la louange du Prophète et des thèmes religieux, mais il l'ouvre aussi aux événements de son temps. « Sidi Lakhdar Benkhlof a été le chroniqueur de son époque », insiste Abdelkader Bendameche. Il a chanté les réalités politiques et sociales, et décrit des faits historiques majeurs, notamment la bataille de Mazaghrane, livrée du 22 au 27 août 1558, au cours de laquelle les Algériens infligèrent une défaite aux troupes espagnoles. Aujourd'hui, 167 poèmes authentifiés lui sont

attribués. Abdelkader Bendameche est l'auteur de plusieurs ouvrages consacrés à de grandes figures de la culture algérienne, parmi lesquelles Sidi Lakhdar Benkhlof, Mahboub Bati, Hadj M'rizek, El Anka ou encore Ezzahi. Ancien cadre du ministère de la Culture et des Arts, il a occupé plusieurs fonctions administratives et animé de nombreuses émissions de radio et de télévision dédiées au patrimoine. Il est actuellement commissaire du Festival national de la chanson chaâbi. À travers cette conférence, Bendameche a rappelé que la poésie populaire algérienne est d'abord une tradition vivante, façonnée par les échanges, l'histoire et la mémoire collective. Une parole ancienne, toujours capable d'éclairer le présent.

S.T.

## Kamel Messaoudi, une voix populaire éteinte trop tôt

Kamel Messaoudi est mort le 10 décembre 1998 dans un accident de voiture, sur la route reliant Ben Aknoune à Chéraga, à Alger. Il avait 37 ans. Sa disparition brutale a provoqué une vive émotion et laissé un grand vide dans la chanson populaire algérienne. Pour beaucoup d'Algériens, sa voix reste associée aux années de douleur, mais aussi de résistance par la musique. Né le 30 janvier 1961 à Bouzaréah, à Alger, Kamel Messaoudi grandit dans une famille modeste, originaire du village d'Aït Bouali, dans la région de Fréha, à l'est de Tizi Ouzou. La famille vit à l'étroit, dans un appartement situé au douzième étage d'un immeuble. Très jeune, il se rapproche de la musique. Son frère

aîné, Hamid, lui apprend les bases de la guitare. Très vite, l'instrument devient une évidence. En 1974, il quitte l'école et fait le choix de se consacrer entièrement à la musique. L'année suivante, en 1975, il fonde son propre groupe et monte pour la première fois sur scène au cinéma Rex d'El Biar. À la fin des années 1970, il anime des fêtes de mariage et de circoncision. Sa voix et son style attirent l'attention. Son nom commence à circuler dans les quartiers populaires. En 1985, il tente d'enregistrer un premier disque. Le projet n'aboutit pas. À l'époque, certains producteurs estiment que le chaâbi est dépassé face au succès du rai. Kamel Messaoudi persévère. En 1989, il enregistre Saber i el

kiya, qui lui permet de se faire connaître du grand public. La reconnaissance arrive en 1991 avec la chanson Echemmâa « La bougie ». Le titre marque les esprits. Sa force poétique et son ton grave trouvent un « écho » particulier dans une Algérie frappée par la violence et les attentats. La chanson s'impose rapidement comme un repère, presque un refuge, dans un quotidien marqué par la peur. D'autres succès suivent, comme Ya hasra âalik ya denia ou Ya Dzayer. Kamel Messaoudi devient alors l'un des chanteurs populaires les plus écoutés du pays. Il touche un large public en chantant aussi bien en arabe qu'en kabyle. Ses textes parlent de la vie, de la douleur, de l'amour et du

pays, avec des mots simples et directs. Le 10 octobre 1993, alors qu'il se trouve en France, il apprend la mort de son père. Cette épreuve le marque profondément. Sa musique devient plus introspective, plus morale. Il cherche à transmettre des messages apaisants, à donner du sens dans une période troublée. Le 10 décembre 1998, la route met fin (hélas) à son parcours. Sa mort choque le pays entier. Depuis, ses chansons continuent de vivre, écoutées par plusieurs générations. Kamel Messaoudi reste cette voix sincère, proche du peuple, dont l'absence se fait encore sentir.

S.T.

## MUSIQUE ANDALOUSE

### Le Moual, l'art de l'improvisation au cœur du chant andalou

À Alger, dans le cadre du Festival culturel national de musique andalouse Sanaâ, une conférence consacrée au Moual a permis de mieux comprendre une forme ancienne et souvent méconnue du chant arabo-andalou. Organisée à l'Institut national supérieur de musique (INSM), la rencontre a été animée par Salah Boukli Hacène, musicien, pédagogue et spécialiste reconnu de cette tradition musicale. En musique arabo-andalouse, le Moual est un chant improvisé, sans rythme fixé. Il repose avant tout sur la voix et sur la capacité du chanteur à transmettre une émotion. Contrairement aux « pièces » strictement codifiées, le Moual laisse une grande liberté à l'interprète, qui peut explorer toute l'étendue de son registre vocal. Pour Salah Boukli Hacène, il s'agit d'un moment clé dans l'expression musicale, où la sincérité de l'interprétation compte autant que la maîtrise technique. Selon le conférencier, l'origine du Moual remonte à Bagdad, au début du IX<sup>e</sup> siècle, précisément en 803. Cette naissance est liée à un épisode tragique de l'histoire abbasside, après la chute des Baramécides, puissante famille proche du calife Haroun Rachid. À la mort de Djaffar Ben Yahia Al Barmaki, l'une de ses servantes aurait récité un poème en hommage à son maître. Le texte commençait par l'expression « Ya Moualiya », qui aurait donné son nom à ce genre vocal devenu, avec le temps, le Moual. Salah Boukli Hacène explique que le Moual se décline en plusieurs formes. On trouve notamment le « Khoumassi », composé de cinq vers, le « Al Soubai », qui en compte sept, ou encore le « Al Naâmanni ». D'autres variantes existent, comme le « Moual Lahmar » ou le « Moual Lakhdar ». Dans tous les cas, le texte est chanté en arabe dialectal, ce qui renforce son lien avec la culture populaire. Dans les pays du Machrek, précise le musicien, le Moual est considéré comme l'une des plus belles expressions de la musique populaire improvisée. Le chanteur y démontre la puissance de sa voix et la profondeur de son interprétation, en utilisant souvent des formules expressives comme « Ya lil » ou « Ya Ain ». En Algérie, dans la tradition andalouse, le Moual joue un rôle comparable à celui de l'istikhbar, ce prélude vocal qui prépare l'auditeur à l'univers musical de la nouba. Né à Tlemcen en 1946, Salah Boukli Hacène est l'une des grandes figures de la musique arabo-andalouse en Algérie. Spécialiste des instruments traditionnels, notamment le r'bab, il a consacré une grande partie de sa vie à l'enseignement et à la transmission de ce patrimoine. Après avoir exercé comme instituteur, il s'est entièrement tourné vers la musique et la recherche. Il a dirigé la Maison de la culture de Tlemcen et fondé l'association « El Kortobia », qui a joué un rôle important dans la sauvegarde et la diffusion du répertoire andalou. Chercheur attentif, il a transcrit et compilé de nombreuses pièces musicales et poétiques, contribuant ainsi à préserver un héritage fragile.

Samy T.

# Trait d'esprit

Un homme qui réussit est celui qui peut établir une base solide avec les briques que les autres lui jettent.

David Brinkley

## L'hôtel Tamgout de Yakouren reprend ses activités

Après une importante opération de réhabilitation, l'hôtel Tamgout, localisé dans la commune de Yakouren et à environ 40 kilomètres de la ville de Tizi Ouzou, a officiellement rouvert ses portes hier. Selon un communiqué des services de la wilaya, le wali a procédé à son inauguration en présence d'une importante délégation, dans le cadre de la célébration de l'événement historique du 11 décembre. Selon la même source, l'hôtel compte 79 chambres et propose diverses installations destinées à satisfaire les exigences de confort et de détente de ses visiteurs et touristes. En effet, l'hôtel comprend un parking, plusieurs restaurants, des zones de repos, une salle de conditionnement physique, des chambres vastes et agréables, en plus d'autres aménagements.



## Faudel, l'artiste franco-algérien, regrette son soutien à Nicolas Sarkozy

Ce samedi 13 décembre, le chanteur Faudel a été l'invité de l'émission « Quelle Époque ! » sur France 2, après avoir apparu plus tôt sur RTL. Il a évoqué son appui public à Nicolas Sarkozy lors de la présidentielle de 2007. Une décision dont les répercussions ont été importantes pour l'artiste, alors qu'il était au pic de sa renommée. Surnommé à l'époque le « Petit Prince du rai », Faudel a connu un succès éclatant à la fin des années 1990 grâce à son hit « Tellement je t'aime ». À l'âge de 26 ans, il remplit les salles de concert, est souvent diffusé à la radio et représente une icône pour toute une génération. Ensuite, en 2007, tout change. Lors de l'émission « Quelle Époque ! » sur France 2, diffusée le samedi 13 décembre, Faudel a évoqué cette expérience déterminante pour sa carrière. Il s'est également exprimé juste avant sur RTL. Le 6 mai 2007, lors de la célébration de la victoire de Nicolas Sarkozy à la présidentielle, Faudel se joint au nouveau président sur la place de la Concorde. Une image qui suscite une réaction forte chez une partie de son audience et donne le coup d'envoi à un rejet durable. « Je me suis fait massacrer », reconnaît aujourd'hui le chanteur sur le plateau de Quelle Époque !. Je connaissais Nicolas Sarkozy depuis des années, à Neuilly. J'y suis allé en ami, sans penser aux conséquences. » À l'époque, Faudel assure ne pas avoir mesuré la portée politique de ce geste. « J'ai opté pour la simplicité naturelle », souligne-t-il, enrichi par l'expérience acquise. Johnny Hallyday était aussi prévu pour se produire en direct, célébrant ainsi la victoire du candidat. Mais le rocker renonce, estimant que l'organisation laisse à désirer. « Il m'a suggéré de l'accompagner pour prendre un verre, j'aurais dû le suivre », ajoute Faudel. Il possède de l'expérience. Moi, j'étais un jeune de 26 ans.

## Démantèlement de deux réseaux de trafic de drogue avec saisie d'un quintal de kif

Les services de sécurité ont saisi plus d'un quintal de kif traité en démantelant deux réseaux de trafic de drogue, selon un communiqué de la Direction générale de la Sécurité nationale publié hier. Ces opérations, menées la semaine dernière lors de deux interventions distinctes, ont permis d'arrêter six suspects et de confisquer des cargaisons importantes.

La première opération, réalisée par le Service central de lutte contre le trafic illicite de stupéfiants (SCLTIS), a conduit à la saisie de plus de 57 kg de kif, dissimulés dans un véhicule intercepté dans une station-service d'une wilaya du centre. La seconde opération, effectuée par la brigade mobile de la police judiciaire de Béchar, a permis de démanteler un

groupe criminel utilisant une ferme comme couverture pour ses activités illégales, tout en empêchant le passage de plus de 59 kg de cannabis, soigneusement cachés dans le coffre arrière d'un véhicule de tourisme. Au total, six personnes ont été arrêtées, et trois véhicules utilisés dans le trafic ont été saisis, en plus de la cargaison de kif marocain.

# L'EXPRESS

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION Mardi 16 Décembre 2025// N° 1227// PRIX 20DA

## Renforcement pédagogique

# Les collèges et lycées ouverts durant les vacances d'hiver

Le ministère de l'Éducation nationale, Mohamed Sghir Saâdaoui, a donné instruction d'ouvrir les collèges et lycées durant la première semaine des vacances d'hiver afin de renforcer les connaissances des élèves volontaires et de les préparer aux examens nationaux (baccalauréat et brevet d'enseignement moyen).



Cette nouvelle mesure, détaillée dans l'instruction n° 295 adressée aux directions de l'éducation des

wilayas, prévoit l'organisation de cours de soutien dans certains collèges et lycées selon différentes formules. Il s'agit d'un ac-

compagnement pédagogique en dehors des périodes de cours ordinaires, sous forme de séances encadrées, de périodes de révision et de travaux dirigés en groupes. Chaque établissement doit élaborer un emploi du temps spécifique pour ces activités, conformément aux directives en vigueur. L'objectif est d'accompagner les élèves, en particulier ceux qui se préparent aux examens nationaux du brevet d'enseignement moyen (BEM) et du baccalauréat, session 2026. Cette mesure vise à leur offrir des conditions favorables pour réussir et à les accompagner dans leur apprentissage. Les services du ministre de l'Éducation nationale, Mohamed Seghir Sadaoui, invitent les chefs d'établissement à sensibiliser les enseignants et les élèves à l'importance pédagogique de ces séances, et à informer largement les parents de l'organisation de cette opération. Le ministère insiste par ailleurs sur la nécessité de créer des conditions optimales pour la réussite de ces cours de soutien et demande aux directions concernées de transmettre un bilan statistique détaillé sur le déroulement des séances au plus tard le 30 décembre 2025. Le secteur de l'éducation réaffirme ainsi sa volonté de soutenir les élèves à des étapes décisives de leur parcours scolaire, tout en renforçant les mécanismes d'accompagnement pédagogique en dehors des périodes de cours ordinaires.

## Réaménagement et extension de certains bureaux de poste dans certaines wilayas du pays

L'entreprise Algérie Poste a indiqué, lundi dans un communiqué, avoir entamé les travaux de réaménagement et d'extension de certains bureaux postaux dans certaines wilayas du pays, dans le cadre de la modernisation et de l'amélioration des conditions

d'accueil des citoyens. À Alger-Centre, le bureau de poste sis au 1<sup>er</sup> Mai a été temporairement transféré vers le bureau de Hassiba Benbouali, et celui de Khelifa Boukhalfa vers le bureau d'Alger (Recettes principales). À El Harrach-Est, « les travaux de réaménagement et d'extension du bureau d'Aïn Naâdja (196 logements) sont en cours, les services étant temporairement transférés vers le bureau (Hourari Boumediene) situé dans la même commune ». Dans la région

d'Alger-Ouest, « les services du bureau de poste de Oued Romane ont été redirigés vers le bureau d'El Achour (AADL) », et ce pour les mêmes raisons. Dans la wilaya de Blida, les services du bureau de poste (quartier du stade) ont été temporairement transférés vers le bureau de Boufarik. Khencela, « les services du bureau de poste de Chehar ont été provisoirement transférés vers le nouveau bureau situé dans la même commune », conclut le communiqué d'Algérie Poste.

## Réunion du Comité intersectoriel de prévention des risques de catastrophe

Le rapport annuel sur la gestion des risques de catastrophe pour l'année 2024 et la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe pour la période 2025-2035 ont été présentés lors de la réunion du Comité intersectoriel de prévention des risques de catastrophe, indique, hier, un communiqué du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports. Conformément aux directives du ministre de l'Intérieur, des Collectivités locales et des Transports, M. Saïd Sayoud, le délégué national aux risques majeurs, a

présidé, dimanche au siège du ministère, la réunion du Comité intersectoriel de prévention des risques de catastrophe, en présence des représentants des différents secteurs concernés», précise la même source. La réunion a été consacrée à «la présentation du rapport annuel sur la gestion des risques de catastrophe pour l'année 2024, et de la stratégie nationale de gestion des risques de catastrophe pour la période 2025-2035, ainsi qu'à l'évaluation de l'état d'avancement des travaux des comités chargés de l'élaboration, de l'actua-

lisation et de la mise en œuvre des plans publics de prévention». L'accent a été mis, lors de cette rencontre, sur «la nécessité de renforcer la coordination intersectorielle et d'adopter une approche proactive en matière de prévention des risques de catastrophe, à même d'améliorer le niveau de préparation et l'efficacité des interventions sur le terrain». Cette réunion s'inscrit dans «le cadre des efforts continus de l'État visant à renforcer le système de prévention et la prise en charge optimale des différents risques», note le communiqué.